

RÉSIDENCE

Péronne

Cahier de synthèse





“ Ce document est issu des travaux de la résidence de Péronne qui s’est tenue les 15, 16 et 17 mars 2022. (avec la restitution finale le 10 mai de la même année). Il s’agit de la version finale élaborée conjointement par l’Agence de développement et d’urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA), l’Agence de Développement et d’Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache (ADU) ainsi que l’Agence Hauts-de-France 2020-2040 (Région Hauts-de-France), en s’appuyant sur les analyses et recommandations tirées des ateliers de la résidence. ”

SOMMAIRE

Éditorial.....	4
Avant-propos.....	5
1. « PÉRONNE-SUR-SOMME » : POUR UN URBANISME D'INTERACTIONS.....	7
1.1. La « Ville nature ».....	8
1.2. La « Ville historique et patrimoniale ».....	8
1.3. La « Ville conviviale ».....	9
1.4. La ville des interactions.....	10
2. DES LIENS ET DES LIEUX : RÉVÉLER ET RELIER LES ATOUTS DE PÉRONNE.....	11
2.1. Le schéma global d'aménagement et des mobilités actives : les grands principes.....	12
2.1.1. Les orientations générales en matière d'aménagement.....	12
2.1.2. Les orientations générales en matière de mobilités actives.....	15
2.2. Les secteurs stratégiques : la centralité et ses portes d'entrée.....	19
2.2.1. La centralité élargie.....	19
• Éléments de contexte et de diagnostic.....	19
Un tissu urbain complexe marqué par l'histoire.....	19
Des espaces naturels entre eau et végétal.....	21
• Principales orientations d'aménagement.....	23
Assurer la continuité entre les composantes de la centralité.....	23
Rééquilibrer les mobilités pour un meilleur partage de l'espace.....	24
Valoriser les qualités patrimoniales et naturelles.....	25
• Les leviers du projet « centralité élargie ».....	27
• Proposition de programme d'actions.....	27
2.2.2. La Porte de Bretagne.....	29
• Quelques éléments de contexte et de diagnostic.....	29
Un parc révélateur de l'histoire de Péronne, aux atouts indéniables.....	29
Un parc confidentiel.....	31
• Principales orientations d'aménagement.....	33
Les leviers du projet « Porte de Bretagne ».....	34
• Proposition de programme d'actions.....	38
Les aménagements.....	38
Les valorisations d'itinéraires.....	40
La programmation.....	40
2.2.3. La Porte de Paris : héritage et perspectives.....	41
• Éléments de contexte et de diagnostic.....	41
• Principales orientations d'aménagement.....	43
Les leviers du projet « Porte de Paris ».....	44
• Proposition de programme d'actions.....	46
• Illustrations des actions proposées.....	48
3. DE LA RÉFLEXION À L'ACTION, OU COMMENT VENIR HABITER LA « RÉSIDENCE ».....	51
3.1. La stratégie de revitalisation de la commune de Péronne.....	52
3.2. Les déclinaisons opérationnelle et temporelle de la stratégie de revitalisation.....	54
3.3. Focale opérationnelle et programmatique pour la requalification du centre-ville élargi.....	57
3.3.1. Une évidence : l'Arc-vert.....	57
3.3.2. Une chaîne d'actions à conduire.....	57

ÉDITORIAL

À travers l'appel à projets «Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs», la Région Hauts-de-France concrétise son ambition en faveur de l'attractivité des villes petites et moyennes, identifiées comme structurantes dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Compte tenu de l'hétérogénéité des situations des communes lauréates de cet appel à projets, la Région a mis en place une palette d'accompagnements, mobilisant au cas par cas des études et/ou des financements de projets de natures différentes.

Au-delà de ces outils, il est apparu nécessaire de proposer une approche innovante permettant à la fois d'appréhender la revitalisation des cœurs urbains dans ses différentes dimensions (offre commerciale et de services mais aussi aménagement, mobilités, valorisation du patrimoine naturel et historique, signalétique, etc.) et d'inventer de nouveaux modes de faire avec les acteurs locaux dans toute leur diversité.

Les résidences relèvent donc d'une triple approche :

- **un travail sur le terrain** : grâce à une immersion pendant plusieurs jours, les services de la Région s'approprient les enjeux locaux et peuvent proposer des réponses « sur-mesure » au plus près des attentes et des besoins du territoire ;

- **un partenariat inédit avec « URBA 8 »** : les 8 Agences d'urbanisme des Hauts-de-France (dans le cas présent, l'Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois et l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache) mettent à disposition des experts pour les territoires, hors de leur périmètre habituel d'intervention, favorisant ainsi un regard pluridisciplinaire et un angle de vue original sur le centre-ville ;

- **une co-production avec les acteurs locaux** : via des ateliers de travail rassemblant une multitude d'acteurs (élus municipaux et intercommunaux, techniciens de la ville, de l'État, du Département et du Pays, associations, commerçants, mais aussi usagers du centre-ville, etc.), les préconisations issues de la résidence sont partagées et opérationnelles, grâce à l'implication de partenaires et d'opérateurs (Établissement public foncier des Hauts-de-France, Banque des territoires, chambres consulaires, etc.).

En faisant preuve d'une forte implication tout au long de l'exercice, tant du point de vue de l'organisation que de la bonne conduite des travaux, la municipalité de Péronne a pleinement contribué à la réussite de sa résidence. Ce dossier retrace les grandes étapes de la démarche et présente les recommandations pouvant contribuer à renouveler l'attractivité de la commune et de son centre-ville.

AVANT-PROPOS

Après Clermont-de-l'Oise (60), Tergnier (Aisne, 02) et juste avant Audruicq (Pas-de-Calais, 62), l'équipe-projet des résidences a posé ses valises à Péronne (80). Si le noyau dur du collectif est resté à peu de choses près le même (des agents des directions concernées de la Région Hauts-de-France), des techniciens de l'Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA) et de l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache (ADU) ont été mobilisés pour cette étape samarienne.

Cet avant-propos a pour objectif de revenir sur les grandes étapes qui ont jalonné la résidence de Péronne et ainsi mieux mettre en perspective les recommandations formulées dans ce rapport.

Déployée en 5 mois, la résidence a connu son coup d'envoi à la faveur d'une première rencontre, le 15 novembre 2021, en comité restreint, entre des représentants de la municipalité de Péronne (élus et agents), des techniciens de la Région et des Agences d'urbanisme mobilisées. Cette prise de contact a été l'occasion d'apprendre à se connaître, de passer en revue les sujets possibles, d'ébaucher un cadre de travail général et de fixer les prochaines échéances. Les échanges ont été riches et variés, mais un dossier est revenu à plusieurs reprises dans la discussion : le Moulin Damay. Cet édifice imposant, érigé au début du siècle précédent, a cessé depuis des décennies son activité : le bâtiment aux dimensions impressionnantes tranche avec son environnement verdoyant. Situé à l'entrée sud de la ville, au niveau de la « Porte de Paris », le moulin est aujourd'hui en friche, peu attrayant visuellement, les habitants de Péronne s'en plaignant régulièrement.

Nourrie de ces éléments renforcés par plusieurs visites de terrain (balades urbaines, micros-trottoirs, enquêtes auprès de commerçants, ateliers avec des lycéens, etc.), l'équipe-projet a travaillé à développer une offre globale, articulée autour de 2 axes, exposée au cours d'une deuxième réunion qui s'est tenue le 24 janvier 2022 :

- « Faire repère(s) » : Péronne est connue bien au-delà des frontières françaises à travers l'Historial de la Grande Guerre, établissement générateur de flux si important pour le territoire. Toutefois, la ville et son centre disposent de bien d'autres atouts (historiques, naturels, économiques, etc.) qui devraient gagner en visibilité au bénéfice d'un développement plus ample et équilibré ;

- « Faire liaison(s) » : comme souvent pour les communes de cette strate démographique (moins de 10 000 habitants), la voiture joue un rôle prépondérant dans les déplacements. L'équipe-projet s'est interrogé sur les marges de partage plus équitable de l'espace public en faveur des mobilités actives, notamment pour mieux relier les atouts identifiés précédemment.

Tout en validant ces pistes de réflexion, l'équipe-municipale a aussi souhaité être conseillée dans la mise en cohérence de ses idées et projets pour le cœur de ville, et disposer rapidement des produits de sortie de la résidence. Il a donc été convenu que l'habitat-logement en centre-ville ferait l'objet d'une étude propre, hors « résidence », dans le cadre de la future convention « ORT » (« Opération de revitalisation de territoire ») ; cette problématique s'inscrivant en effet dans un temps plus long que celui de la résidence. Par ailleurs, la dynamique commerciale du centre-ville étant vigoureuse (faible vacance, installation récente de nouvelles enseignes originales, etc.), la commercialité a été abordée sous l'angle du cadre de vie et en rapport avec les axes de la vision proposée plus loin (valorisation de la nature en ville, etc.).

La résidence in situ s'est tenue sur deux journées, les mardi 15 et mercredi 16 mars 2022. Associant élus et techniciens du territoire et acteurs incontournables (Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme, Département de la Somme, Pôle d'équilibre territorial et rural « Cœurs des Hauts-de-France », Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Somme, Banque des territoires, Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-France, Établissement public foncier des Hauts-de-France, Historial de la Grande Guerre, etc.), les ateliers se sont déroulés selon la logique suivante :

- le premier jour a été consacré à la définition des parcours et itinéraires depuis et vers les principaux atouts présents et à venir (analyse prospective) du cœur urbain (et certaines de ses marges immédiates) avec à l'esprit, la place des véhicules thermiques et la question du stationnement ainsi que la marche et le vélo;
- le deuxième jour s'est appuyé sur les « résultats » de la veille. Les ateliers ont donc consisté à se focaliser sur les principaux points de jonction à la croisée des itinéraires et parcours en posant les questions suivantes : quelles évolutions ? Quels aménagements ? Quels équipements ? Quels services ?

La séquence de restitution « provisoire » (la matinée du 17 mars) a porté l'attention sur 4 secteurs emblématiques situés en centre-ville (ou permettant d'y avoir un accès, à savoir la Porte de Paris et la friche Damay évoquée plus haut), pour lesquels l'équipe-projet a esquissé une montée en gamme tout en les « mettant en système » (dépasser les « effets-frontières » générés par la voirie et lever les obstacles aux cheminements, penser les interrelations, articulations et continuités, imaginer de nouvelles ambiances urbaines, etc.). Profitant de la présence du maire, cette séance de synthèse intermédiaire a aussi été l'occasion de tester certaines hypothèses et orientations en vue de les approfondir.

La restitution finale a eu lieu le mardi 10 mai 2022. L'équipe-projet a souhaité faire précéder ses préconisations d'une vision stratégique globale leur donnant sens : la formule « Péronne-sur-Somme » résume l'approche adoptée en termes d'urbanisme d'interactions. Péronne a beaucoup à gagner en retrouvant ses connexions au fleuve et à sa vallée (en écho avec la démarche « Vallée idéale » portée par le Département de la Somme), le rapport puissant à l'eau étant un marqueur historique de son identité.

Il a été proposé de doter (ou de renforcer) la personnalité de Péronne de **trois caractères qui fondent la ville et son centre** : la « ville nature », la « ville historique et patrimoniale » et la « ville conviviale ».

L'équipe-projet a finalement retenu **trois périmètres d'intervention prioritaires** (au lieu des quatre sites-clefs initiaux), en agrégeant le Parc du Cam, les places Audinot et Daudré dans un même ensemble multi-fonctionnel qualifié de « centralité élargie ». Au nord et au sud, la « Porte de Bretagne » et la « Porte de Paris » bénéficient d'un traitement particulier, en lien notamment avec leur rôle de portes d'entrée.

Enfin, **trois temporalités ont été déployées pour permettre d'échelonner ces prescriptions** : la première a notamment pour échéance « Petites villes de demain » - la résidence a été d'emblée pensée pour être en adéquation avec ce programme - dont Péronne est lauréate, la dernière a pour défi de faire entrer de plain-pied Péronne dans l'ère post-carbone.

L'aboutissement des réflexions avec l'ensemble des acteurs réunis à l'occasion de la résidence de Péronne se trouve dans les pages qui suivent.

1. « Péronne-sur-Somme » : pour un urbanisme d'interactions



Les préconisations issues de la résidence s'inscrivent dans un projet global de redynamisation du centre-ville, qui a pour préalable la construction d'une nouvelle vision de Péronne et de tous ses atouts. Leur richesse a en effet été constatée lors des visites de terrain effectuées par l'équipe-projet et à l'occasion des échanges nourris pendant les ateliers in situ. Les entretiens avec des acteurs du territoire ont aussi permis d'en saisir la diversité ainsi que les enjeux.

La formule «Péronne-sur-Somme» synthétise le fil rouge du travail de l'équipe-projet. Elle trouve son origine dans les débats d'un atelier sur la «Nouvelle vision de Péronne» organisé pendant la résidence sur place. Les participants, qui pour certains en étaient des résidents, ont nommé les trois caractéristiques de Péronne sont unanimement ressorties : la nature, l'histoire, la convivialité. Ces caractéristiques se déclinent en de nombreux atouts sur le territoire de la commune qui ont en commun le rapport à la nature (reconnexion au fleuve et à sa vallée, rapport renouvelé à l'eau et à la végétation, etc.) et ses implications. La résidence a notamment consisté à faire de ces atouts des leviers de revitalisation du cœur urbain. Cette partie développe plusieurs éléments de diagnostic et propositionnels associés à la «Ville nature», la «Ville historique et patrimoine» et la «Ville conviviale».

Un des principaux défis a été de tisser des liens entre ces multiples atouts, de les «mettre en système». Ils sont en effet disséminés sans dessiner une cohérence globale. Redynamiser le centre-ville de Péronne implique alors de (re)créer du lien, de faire interagir ces différents éléments de force. Les propositions d'aménagement effectuées sont donc orientées vers l'importance et le rôle des interactions à développer : interactions entre la ville et l'eau, interactions entre les différents secteurs stratégiques de la commune, interactions entre les rives des étangs, interactions entre la partie haute et la partie basse du Parc du Cam, interactions entre l'Historial et la ville, Interactions entre les espaces publics et la population, etc.

1.1. LA «VILLE NATURE»

La ville de Péronne dispose d'un patrimoine naturel abondant, qui permet d'accéder à des espaces apaisés disposant d'une forte qualité paysagère, en centre-ville ou à faible distance de ce dernier. Située dans la Vallée de la Somme, la commune est entourée de collines et est traversée par la Somme. Sa géographie en fait un lieu d'aménités remarquables. La ville est d'ailleurs concernée par une zone «Natura 2000».

En termes de flore, les essences locales sont caractéristiques et la faune est diversifiée avec des présences saisonnières qui rythment la vie des Péronnais. Le centre-ville est ainsi idéalement situé. La nature est présente aussi bien à l'est, avec la Porte de Bretagne, qu'à l'ouest avec le parc du Cam. L'eau tient une place particulière avec la Somme, qui traverse la commune et constitue une interface avec les communes voisines, et les nombreux étangs. Ils maillent Péronne : étang du Cam, étang de Robécourt, etc. Repère visuel et historique, le Moulin Damay constitue également un témoin de cette omniprésence. Péronne est entourée d'eau, révélant son passé de presqu'île.

Ces atouts, visibles depuis une vue aérienne, sont moins perceptibles à hauteurs d'yeux. Par exemple, le parc du Cam donne l'impression de «tourner le dos» au centre-ville. Une continuité plus affirmée entre les deux reste à construire. Les espaces de nature sont dans la configuration urbaine actuelle excentrés alors qu'ils pourraient faire pleinement partie de la centralité via des aménagements appropriés. Le site du Moulin Damay constitue alors un point d'intérêt majeur : une fois réaménagé, l'espace libéré devra saisir l'occasion de mieux mettre en scène la nature, dans un secteur stratégique qui fera «trait d'union» entre la périphérie et la centralité. La requalification de l'entrée de ville «sud» de Péronne peut s'effectuer par un travail d'ouverture vers l'eau et la nature, en plusieurs étapes si nécessaire, avec préalablement des expérimentations possibles. L'enjeu est alors double : révéler les espaces naturels et créer du lien en intégrant la nature et l'eau sur des espaces essentiellement minéralisés. Cette démarche ferait ainsi écho à la démarche «Vallée Idéale» portée par le département de la Somme et visant à créer autour du fleuve un modèle de développement économique, culturel, social et environnemental vertueux.

1.2. LA «VILLE HISTORIQUE ET PATRIMONIALE»

Péronne est une ville d'Histoire. L'image de la ville est largement associée à l'Historial de la Grande Guerre, équipement culturel emblématique et générateur de flux notamment touristiques importants pour le territoire. Il n'est toutefois pas le seul témoin du riche passé de la ville : la morphologie et le bâti de Péronne découlent des choix organisationnels passés et constituent un autre patrimoine remarquable. En termes de formes urbaines, la ville médiévale avait pour périmètre le Mont des Cygnes (actuelles rue Saint-Fursy, rue des Chanoines, rue Maurice Devilliers, etc.) caractérisé par des rues sinueuses et étroites. Les remparts, à proximité

de la Porte de Paris ou de l'Historial, les escaliers-rampes du Mont des Cygnes ou l'imposante Porte de Bretagne sont des témoins de cette glorieuse période. En termes de bâti, la période de la « première reconstruction » a permis à Péronne de disposer d'un patrimoine « Art Déco » notable. Détruites lors de la Première Guerre mondiale, les habitations qui bordent la rue Saint-Sauveur ont été reconstruites vers 1925. Leur esthétique est représentative de l'Art Déco avec des motifs géométriques en céramique ou en mosaïque, des balcons ou des « bow-windows ». Les différentes phases de construction confèrent un certain éclectisme agréable aux façades péronnaises et constituent un point d'intérêt majeur.

Ces différents atouts ne sont toutefois visibles que des initiés, car le schéma urbain actuel tend à dissimuler les points d'intérêt (par exemple, les façades Art déco se situent au-dessus de rez-de-chaussée commerciaux et rien n'invite à lever les yeux). Par ailleurs, la signalétique est insuffisante et leur histoire ne fait pas l'objet d'une valorisation, voire d'une mise en récit à la hauteur des legs du passé. Ces atouts gagneraient à faire l'objet d'une communication à part entière, avec des dispositifs dédiés et cohérents à l'échelle de la ville. Depuis 2021, Péronne est labellisé « Pays d'Art et d'Histoire », avec l'ensemble du Santerre Haute Somme. Il est prévu qu'elle accueille à ce titre une des antennes du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). Il y a là une occasion de valoriser l'ensemble de son patrimoine culturel. Avec la Grande Guerre, l'histoire médiévale, l'histoire de la reconstruction, l'histoire culturelle et l'histoire industrielle sont tout autant d'histoires dont la ville peut s'emparer pour en faire un motif de fierté pour les habitants et un levier d'attractivité.

1.3. LA « VILLE CONVIVIALE »

La dimension conviviale de la ville a été unanimement soulignée, pendant les ateliers de la résidence, tout comme en amont au cours des échanges préparatoires avec les différents acteurs du territoire rencontrés. Péronne une ville intergénérationnelle : la diversité de ses équipements scolaires, l'existence d'une offre immobilière accessible dans de nombreux quartiers de la ville et la présence d'habitats à destination de personnes âgées font que tous les âges cohabitent. La structuration de la ville autour de places qui se sont maintenues, dont la place Louis Daudré, avec une concentration des fonctions administratives et commerciales contribue à cette convivialité. Quelques cellules sont vacantes mais la dynamique commerciale à Péronne est de l'avis général vigoureuse. Dans les semaines précédant la résidence, pas moins de quatre enseignes différentes ont ouvert,



© S. Thabet, Région Hauts-de-France



© S. Thabet, Région Hauts-de-France



© N. Delbouille, Aduga

dont une boutique à l'essai. Les projets sont nombreux : la Friche Renault Gueudet devrait devenir une seconde Maison des Brocanteurs avec un pôle alimentaire (lieux de restauration et marché de produits locaux), la friche du Carrefour Contact devrait accueillir un pôle culturel, dont une médiathèque et un nouveau cinéma, ainsi qu'un pôle médical, etc. Ils constituent autant d'occasion à saisir pour renforcer la dynamique du centre-ville et son appropriation par ses usagers. La programmation événementielle de Péronne contribue à sa convivialité, à la faire vivre. En 2021, pas moins d'une trentaine d'animations différentes sont organisées par la ville : des spectacles à l'Espace Mac Orlan, des salons (du livre, des produits du terroir, etc.), des marchés thématiques (marché de Noël). Ces animations permettent de générer des flux et d'animer autrement la ville.

Des points de vigilance subsistent toutefois et des marges de progrès existent. La mobilité automobile est essentielle à Péronne mais une amélioration du cadre de vie urbain peut passer par des changements pondérés, notamment via un partage plus équilibré de la voie publique au bénéfice des piétons et des cyclistes. Sur les places principales, des espaces de stationnement pourraient être temporairement libérés afin d'y accueillir des animations : par exemple, lors du Printemps de l'Art Déco afin de pouvoir admirer les façades ou en été pour permettre l'installation de terrasses. Encourager la transition vers des pratiques de mobilité actives pourrait permettre de redécouvrir une autre manière d'habiter Péronne. La commercialité des rues péronnaises est un autre objet d'attention. Récemment, certains locaux ont été investis par des activités de service (agence immobilière, agence bancaire, etc.) qui ne constituent pas des générateurs de flux quotidiens au même titre que les commerces conventionnels. Ce constat renforce l'importance que constituent la requalification de la friche Gueudet et la construction des pôles culturel et médical dans le rééquilibrage de l'offre commerciale et servicielle de la ville. Ils pourront permettre de mieux répartir les flux sur l'ensemble du centre-ville de Péronne. Enfin, la réintroduction de la nature dans les espaces minéralisés constitue un autre facteur d'apaisement à même de renforcer le caractère convivial de Péronne. La continuité visuelle avec les espaces verts n'est pas évidente : faire le lien avec les espaces verts, par une végétalisation de l'espace, la mise en place de fontaines ou par la mise en place d'animations thématiques, contribuerait à affirmer le caractère convivial de la ville.

1.4. LA VILLE DES INTERACTIONS

Ce premier diagnostic général (approfondi sur des secteurs plus précis dans la partie suivante) présente certains des nombreux atouts de Péronne mais insuffisamment mis en valeur. Ils mériteraient non seulement d'être rendus plus visibles mais aussi de les faire interagir. L'équipe-projet a donc orienté sa démarche de travail vers des aménagements d'interactions. Ils sont à la fois d'ordre physique, - par exemple, créer une ouverture visuelle ou faciliter le passage de l'automobile à d'autres modes doux - et d'ordre immatériel, par exemple, diversifier les animations.

Plusieurs « dualités » sont structurantes de Péronne et constituent le cœur des propositions formulées dans ce Cahier de synthèse :

- l'articulation (interaction) entre **l'Historial et la Ville**, afin que l'Historial constitue une porte d'entrée vers les autres atouts de la ville et diffuse les flux qu'il génère ;
- l'articulation entre **les personnes et les lieux**, afin de faire connaître les spécificités culturelles ou naturelles de certains lieux et permettre une réappropriation par les animations ;
- l'articulation entre **la ville et l'eau et la nature**, afin d'intégrer au mieux l'omniprésence de ces deux ressources dans le cadre de vie, y compris les lieux actuellement minéralisés ;
- l'articulation entre **le haut de l'étang du Cam et le bas de l'étang du Cam**, afin de permettre les mêmes possibilités de promenade, de circulation, d'appropriation de cet espace à la qualité paysagère et naturelle appréciée ;
- l'articulation entre **la rive de Péronne et la rive de Doingt-Flamicourt** (étangs), afin d'assurer une continuité physique, par la marche, le vélo, voire l'étang, entre ces deux communes qui dialoguent déjà visuellement.

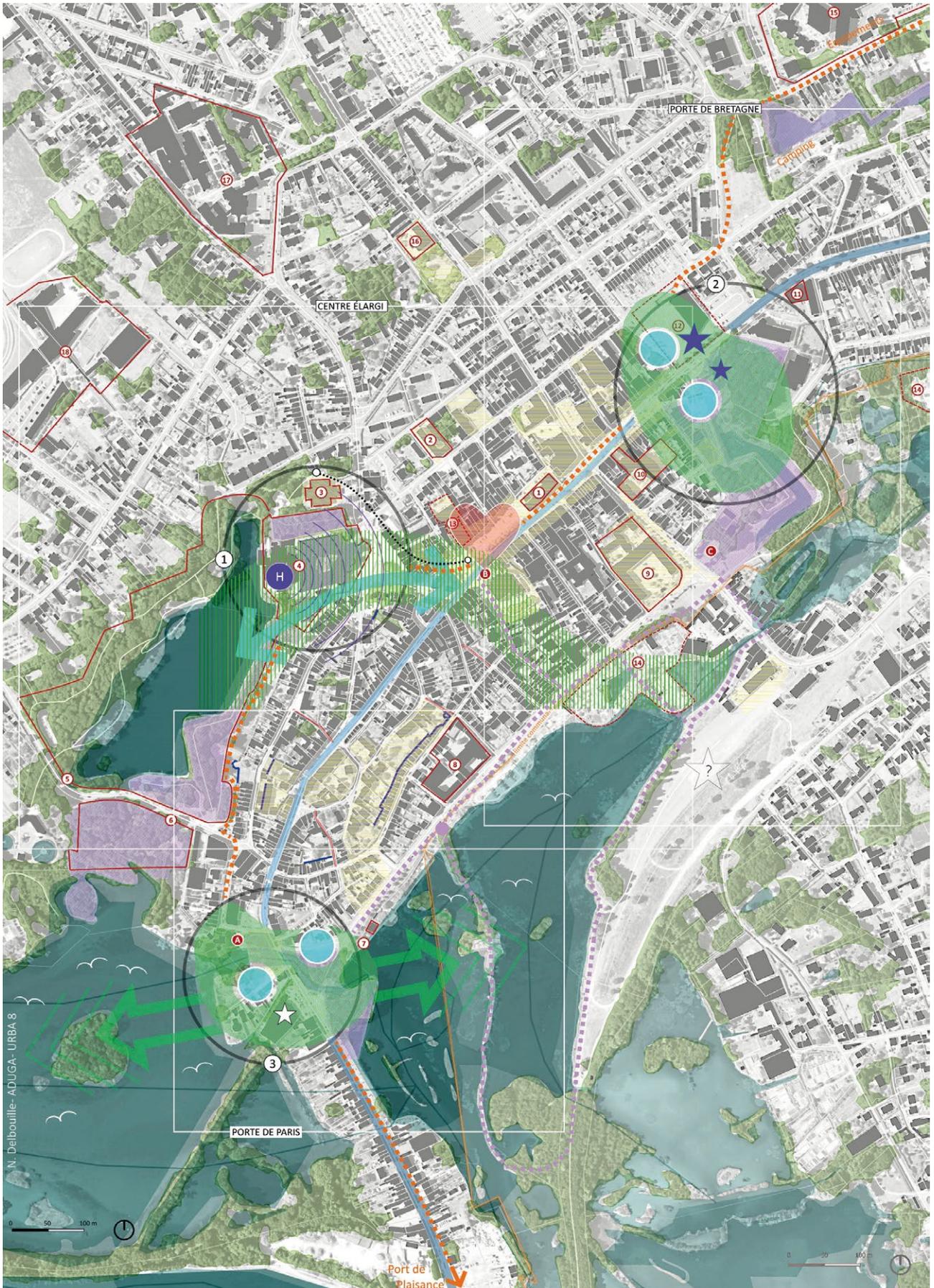
L'équipe-projet a ainsi travaillé sur les atouts de Péronne et ses attracteurs pour rééquilibrer les relations et (re)créer des interactions. Afin de concrétiser « Péronne-sur-Somme », la montée en gamme urbaine a été guidée par la valorisation des lieux et des liens.

2. Des liens et des lieux : révéler et relier les atouts de Péronne



2.1. LE SCHÉMA GLOBAL D'AMÉNAGEMENT ET DES MOBILITÉS ACTIVES : LES GRANDS PRINCIPES

2.1.1. Les orientations générales en matière d'aménagement



Sources : Orthophoto régionale Hauts de France 2018 - Pôles générateurs de flux et points d'intérêts - Traitement Urba 8 2022, à partir des données IGN 2022 - Isochrones traitement Urba 8 2022 - Itinéraires piétons et vélo traitement Urba 8 2022 - Cadastre Etalab juillet 2022 - Routes IGN 2021 - Surfaces en eau BD Carthage et IGN 2021 - Zones de végétation IGN 2021 © URBA 8

Les orientations générales du projet reposent sur la valorisation de trois axes identitaires de la ville de Péronne validés dans le cadre de la résidence :

I. La ville nature

- Trame verte ornementale basse/haute tige
- Trame bleue naturelle/aménagée

II. La ville historique & patrimoniale

- Fortifications, remparts et portes
- Château
- Monuments (Marin Delpas, monument aux morts, Marie Fouré)
- La reconstruction et l'Art Déco
- Le patrimoine industriel

III. La ville conviviale

- Les équipements structurants (existants / projetés)
- Hébergement touristique
- Espace concentré de commerces et services
- Les espaces apaisés
- Les espaces supports d'événements

Afin de développer l'attractivité de Péronne au meilleur niveau, la démarche de valorisation proposée repose sur le principe d'équilibrer au mieux chacune des trois composantes de l'identité perçue et de développer leur synergie. La vocation du schéma global d'aménagement n'est pas de livrer le détail des actions et aménagements proposés dans le cadre de la résidence mais d'identifier les lignes directrices qui structurent le projet et formalisent les liens à mettre en œuvre pour un impact optimal.

Les orientations du projet s'organisent autour de deux principes fondamentaux :

- investir prioritairement trois « sites-clefs » au bénéfice du centre-ville valorisé;
- accroître le rayonnement du centre, y compris dans sa dimension touristique, en lien avec les « sites-clefs ».

Les « sites-clefs » :



- ① Le château - l'Historial - l'Espace Mac Orlan : avec pour objectif de renforcer la connexion Parc du Cam – Places de centre-ville et d'accompagner l'ouverture de l'Historial sur la Place André Audinot.



- ② La Porte de Bretagne - le futur centre culturel : avec pour objectif de retrouver « l'effet de porte » sur la ville, sur l'histoire et sur la nature, mais aussi de créer les complémentarités d'usages entre le projet de pôle culturel et l'affectation future des bâtiments historiques.



- ③ La Porte de Paris : avec pour objectif de retrouver « l'effet de porte » sur la ville, sur l'histoire et de valoriser le contexte de grande qualité environnementale dans lequel elle s'inscrit.



© N. Delbouille, Aduga



© N. Delbouille, Aduga



© S. Thabet, Région Hauts-de-France

Le rayonnement du centre-ville :



Confirmer la transformation de la D1017 en un espace public mixte de centre-ville.



Renforcer l'attractivité du centre et des sites clefs par un programme d'animations et en valorisant l'image quotidienne de la Place Art Déco.



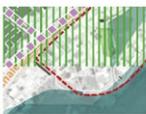
Renforcer la complémentarité de l'offre de stationnement.



« L'arc vert » : inscrire clairement le centre-ville dans sa relation de proximité à la nature.



Favoriser le développement des modes de déplacements actifs y compris à vocation touristique.



Proposer une nouvelle interactivité centre-ville – nature par une boucle piétonne Péronne-Doingt-Flamicourt et de nouveaux usages y compris productifs autour des hardines.



2.1.2. Les orientations générales en matière de mobilités actives

La commune de Péronne se caractérise par la forte présence de la voiture. Elle est visible sur les nombreux espaces de stationnement, sur les places ou le long des voies. Sa présence est d'autant plus perceptible le long de la route départementale (RD1017) qui traverse le centre-ville et qui fait l'objet d'un trafic important (ligne bleue sur [la carte page 17](#)).

Cette situation génère une répartition inéquitable de l'espace entre les différents usagers de la route ce qui provoque inconfort et « insécurité » des piétons et des cyclistes dans l'espace public.

Pourtant, la commune présente un potentiel de déplacement en modes doux non négligeable :

- la majorité des équipements, commerces et services (pôles générateurs de flux cerclés de rouge), sont accessibles à moins de 5 minutes à pied (aplat orange) à partir de la place Daudré (pentagone rouge) : le centre-ville de Péronne est dense et resserré et son organisation spatiale incite le marcheur à y déambuler ;
- la commune est traversée ou longée par plusieurs circuits touristiques, dont la « véloroute Vallée de la Somme », la « Via Francigena » ou la « Route européenne d'Artagnan », ou par des circuits de randonnées ou de balades plus locaux (voie verte Péronne-Roisel, balade péronnaise, etc.).

Le travail en ateliers lors de la résidence a permis d'identifier et de qualifier les parcours dans le centre de la ville, les cheminements de ceux qui y habitent, qui y travaillent, qui la visitent ou y séjournent de manière temporaire.

Il a consisté, dans un premier temps, à localiser les destinations qui motivent les déplacements : **équipements publics** (mairie, poste, écoles, collège et lycées), **commerces et équipements culturels et de loisirs** (gymnase, cinéma, Espace Mac Orlan, Historial, Parc du Cam, minigolf et accrobranches, promenade de la Porte de Bretagne) et **de tourisme** (campings, hôtels, restaurants, auberge de jeunesse), **zones d'activités** (ZI de la Chapelette, ZA Nord du Mont Saint Quentin) et les **aires de stationnement** à partir desquelles peuvent s'effectuer les déplacements en mode doux, qu'on arrive dans le centre de la ville en voiture ou en vélo. Les **cheminements touristiques** ont également été pointés dans la mesure où ils permettent de découvrir la ville et peuvent être autant de points de départ vers une déambulation dans Péronne.

Dans un deuxième temps, les différents cheminements possibles ont été esquissés, depuis les aires de stationnement ou entre les pôles générateurs de flux :



© N. Delbouille, Aduga

Signalisation de la balade péronnaise dans l'espace public



© N. Delbouille, Aduga

Zone de rencontre à l'entrée de la Place Audinot

- lors de l'atelier « Vélo » organisé lors de la Résidence in situ, les participants ont indiqué que l'absence de continuités des tracés, le manque d'espaces de stationnement sécurisés, le flux important des véhicules sur les axes principaux et le partage inéquitable de l'espace public étaient des éléments importants qui pouvaient freiner la pratique du vélo à Péronne. Ces éléments rejoignent les conclusions de l'enquête du baromètre des villes cyclables (Fédération française des usagers de la bicyclette, 2022) ;
- à pied, des chemins peu praticables, peu agréables voire dangereux ont pu être identifiés par les participants à la résidence.

De manière générale, la voiture est fortement présente dans l'espace public, à la fois sur les espaces de stationnement, les places et le long des voies, ce qui peut générer certains conflits d'usage (triangles bleus).

Des premières solutions ont pu émerger. Elles sont de plusieurs ordres :

- **l'aménagement comme amélioration de l'existant** (élargissement des trottoirs et espaces publics, zones de rencontres, bandes et pistes cyclables, hiérarchisation des voies, etc.) : quand les itinéraires longent les axes structurants, des aménagements sur les points stratégiques et aujourd'hui peu sécurisés (triangles bleus) doivent permettre de réduire la vitesse.

Exemples d'actions relatives à la mobilité étudiées dans les différents secteurs stratégiques :



Potential de valorisation des façades de la rue Saint-Sauveur
© S. Thabet, Région Hauts-de-France



Face à l'école du centre, la traversée du boulevard des Anglais pourrait être sécurisée

© S. Thabet, Région Hauts-de-France



Fin du tracé de la véloroute Vallée de Somme au niveau de la Porte de Paris. Une réflexion autour du prolongement du tracé de la piste cyclable doit être engagée afin de développer les déplacements doux dans le centre-ville de Péronne.

© N. Delbouille, Aduga

¹Le *chaucidou* est une chaussée sans marquage axial où les véhicules circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur les accotements. Dans la mesure où la largeur de la voie centrale est insuffisante pour permettre le croisement des véhicules motorisés, ceux-ci empruntent les accotements lorsqu'ils se croisent en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes.

À vélo plus particulièrement, la diversité des cheminements à Péronne doit inciter la mise en place d'actions adaptées. Si la création de bandes cyclables peut être pertinente sur le boulevard des Anglais, en raison de la largeur de la voirie, des aménagements type « chaucidou¹ » peuvent permettre sur d'autres axes de faire cohabiter tous les usages (avenue de la République);

- **les parcours alternatifs** (itinéraires bis) pour éviter les axes routiers structurants (ligne bleue), accompagnés d'un **jalonement pertinent et d'une signalisation comme incitation à découvrir et à parcourir**. Ces parcours offrent par ailleurs des points de vues stratégiques sur la ville (angles rouges) : vue sur les étangs, sur les hardines, sur les fortifications, etc. Des actions de valorisation de certains secteurs permettraient par ailleurs de rendre ces trajets plus agréables ou plus simplement plus visibles (entrée de la Porte de Bretagne, rues perpendiculaires à la place Daudré, etc.);

- **le développement de services pour faciliter les usages** (stationnements vélo sécurisés, bornes de réparation vélo, services de location de vélo, kit du cycliste, maison du vélo, etc.). Trois emplacements stratégiques ont été pré-identifiés pour accueillir des box vélos sécurisés : l'arrière de l'Historial, la place Daudré et la rue Georges Clémenceau, à proximité du Camping Le Brochet. Ces emplacements doivent permettre d'intégrer le vélo dans le fonctionnement quotidien du centre-ville;



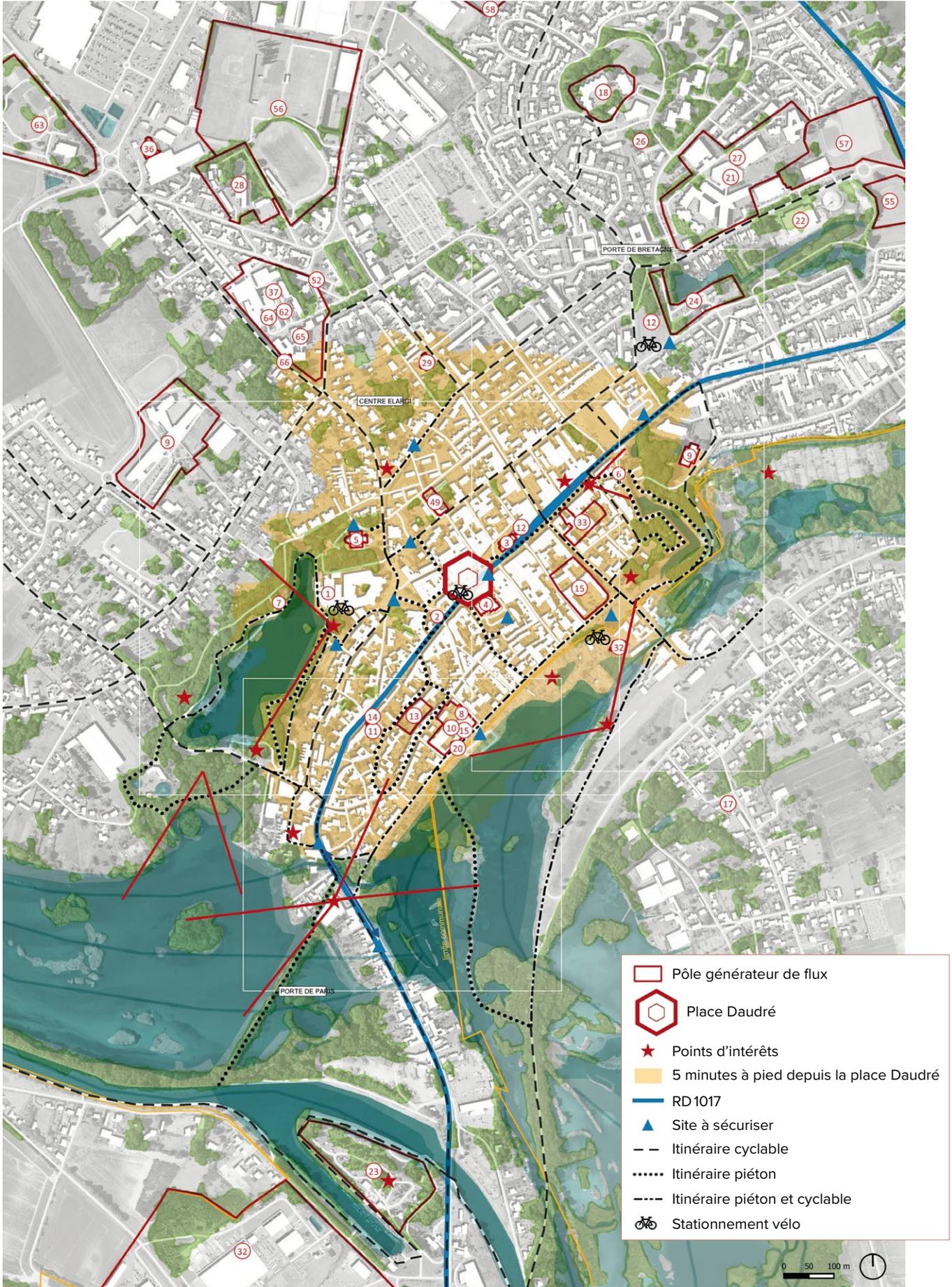
Exemple d'abri à vélo sécurisé

© Mairie de Vannes

- **la communication comme accompagnement des changements de pratiques** (plan des parcours, événements festifs autour de la mobilité douce, inauguration de tronçons, etc.).

L'ensemble de ces travaux ont permis de faire émerger différents sites à enjeux. Ces derniers sont étudiés comme autant de secteurs stratégiques dans ce travail de restitution.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE MOBILITÉS ACTIVES



Sources : Orthophoto régionale Hauts de France 2018 - Pôles générateurs de flux et points d'intérêts - Traitement Urba 8 2022, à partir des données IGN 2022 - Isochrones traitement Urba 8 2022 - Itinéraires piétons et vélo traitement Urba 8 2022 - Cadastre Etalab juillet 2022 - Routes IGN 2021 - Surfaces en eau BD Carthage et IGN 2021 - Zones de végétation IGN 2021 © URBA 8

Durant les ateliers de la résidence, les participants ont tâché de définir des axes stratégiques qui peuvent être aménagés afin d'être adaptés aux déplacements quotidiens, pendulaires ou bien même aux circuits touristiques en mode doux.

Le boulevard des Anglais, le boulevard du Fort Caraby, la rue des Tourelles, l'Avenue de la République, la rue Jules Verne, etc. sont définis comme étant des axes à prioriser pour développer le maillage doux dans le centre-ville de Péronne afin d'éviter que les cyclistes et les piétons empreintent la RD1017 qui connaît un trafic journalier dense.

Les participants à la résidence ont défini également des axes à éviter en raison de la déclivité du terrain, de l'exiguïté des rues ou bien même du trafic dense qu'elles connaissent.

AXES À PRIORISER	AXES À ÉVITER
• Boulevard des Anglais	• Rue Jean Mermoz
• Boulevard du Fort Caraby	• Avenue Charles Boulanger
• Rue des Tourelles	• Rue Boutry
• Avenue de la République	• Rue des Naviages
• Rue Maurice Devillers	• Rue Georges Caron
• Boulevard du Poilu	
• Rue Jules Verne	
• Rue Georges Clémenceau	
• Rue Belzaize	
• Rue Saint Denis	
• Rue Charles De Gaulle	
• Rue Jean Toeuf	



Atelier des 15, 16 et 17 mars 2022

2.2. LES SECTEURS STRATÉGIQUES : LA CENTRALITÉ ET SES PORTES D'ENTRÉE

2.2.1. La centralité élargie

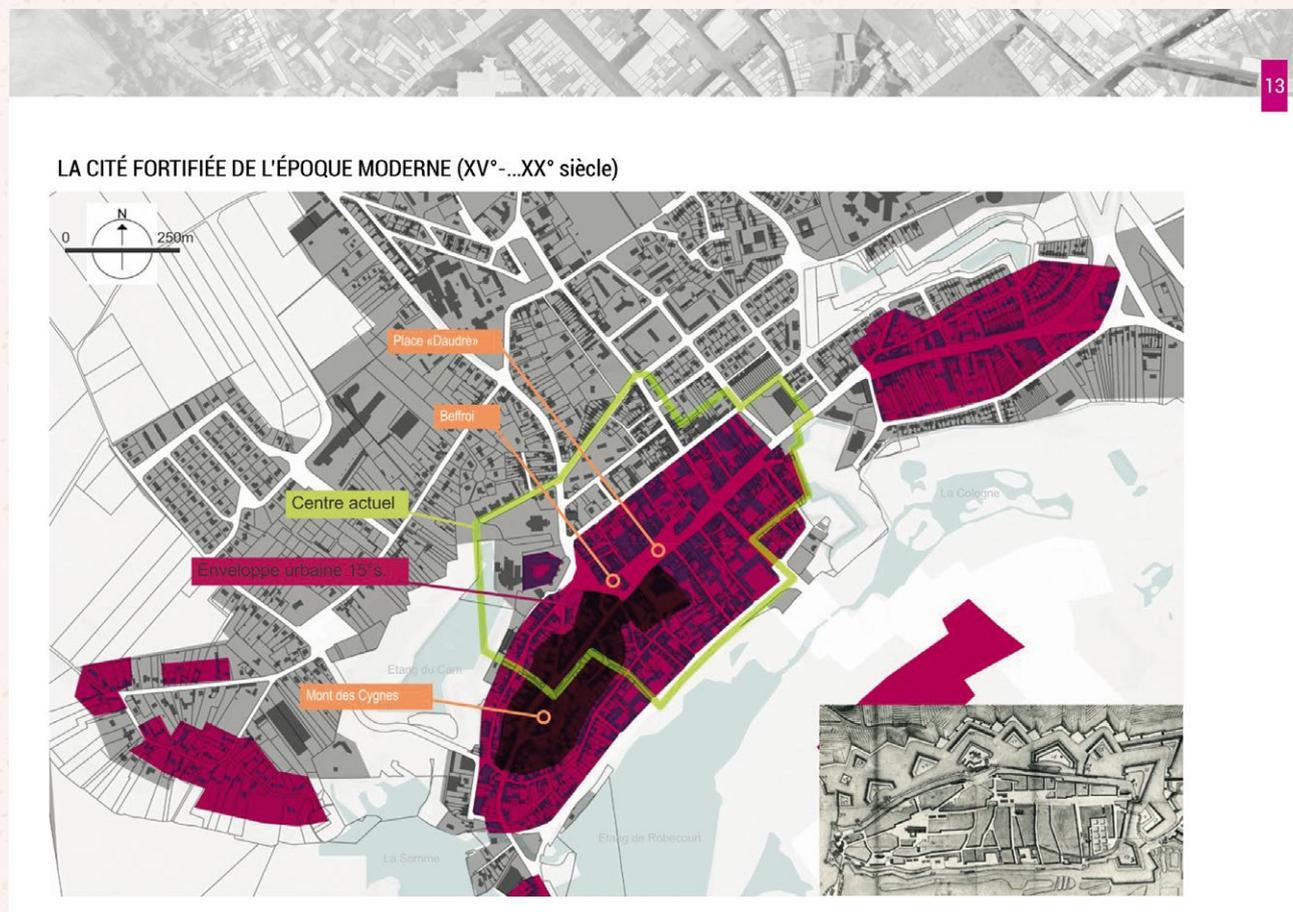
Éléments de contexte et de diagnostic

La centralité de Péronne constitue la porte d'entrée privilégiée de l'analyse par secteurs dans la mesure où elle effectue l'articulation avec les deux autres : la Porte de Paris et la Porte de Bretagne. Elle correspond à un « centre élargi », par rapport à ce qui est d'ordinaire compris comme le « centre de Péronne ». Cette centralité a été façonnée par l'histoire de la Ville, entre élargissements successifs et cycles de construction-reconstruction suivant les guerres. Forme urbaine, patrimoine et configuration des espaces naturels en constituent un héritage vivace. Les caractéristiques structurantes de la centralité sont décrites dans les paragraphes suivants afin de donner des éléments de contexte et de compréhension.

Un tissu urbain complexe marqué par l'histoire

À l'époque médiévale (X^e siècle), Péronne s'articule autour du Mont des Cygnes, aux limites de la butte Saint-Fursy. L'enveloppe urbaine ne comprend pas les actuelles places Daudré et Audinot, dont le rôle structurant ne s'affirmera que plus tard. Péronne se recentre autour de la Grande Place (place Daudré) au cours des siècles suivants. Le périmètre de la ville, matérialisé par des remparts, s'étend du faubourg de Paris au faubourg de Bretagne. Si les remparts ont en grande partie disparu aujourd'hui, la centralité se maintient autour de la Grande Place. Au XVIII^e siècle, elle accueille même un marché régulier sur sa partie ouest, ce qui lui donne le nom de « Place du Marché aux herbes ».

LES ÉLARGISSEMENTS SUCCESSIFS DE LA VILLE DE PÉRONNE :



1



La place Daudré en 1903 (carte postale)

© Région Hauts-de-France - Inventaire général,
© Commune de Péronne, Gilles-Henri Bailly

2



La rue Saint-Sauveur détruite en 1919 (carte postale)

© Région Hauts-de-France - Inventaire général,
Gilles-Henri Bailly

3



La rue Saint-Sauveur en 1924 (carte postale)

© Région Hauts-de-France - Inventaire général,
© Historial de la Grande Guerre, Gilles-Henri Bailly

À l'issue de la guerre 1914-1918, plusieurs édifices ont été détruits. Des réalignements du tissu urbain sont prescrits. Les plus notables sont, d'une part, la suppression d'îlots pour une meilleure articulation entre la place Daudré et la rue Saint-Fursy et, d'autre part, la création d'une place de marché face au Château avec le dégagement de son esplanade, qui devient l'actuelle place Audinot (photo 1).

La ville de Péronne a une position stratégique : elle constitue une porte d'entrée sur Paris. Elle a donc subi les attaques successives des armées ennemies lors des guerres du XIX^e et du XX^e siècle. Sur cette période, la ville a été marquée par des vagues de destructions et de reconstructions.

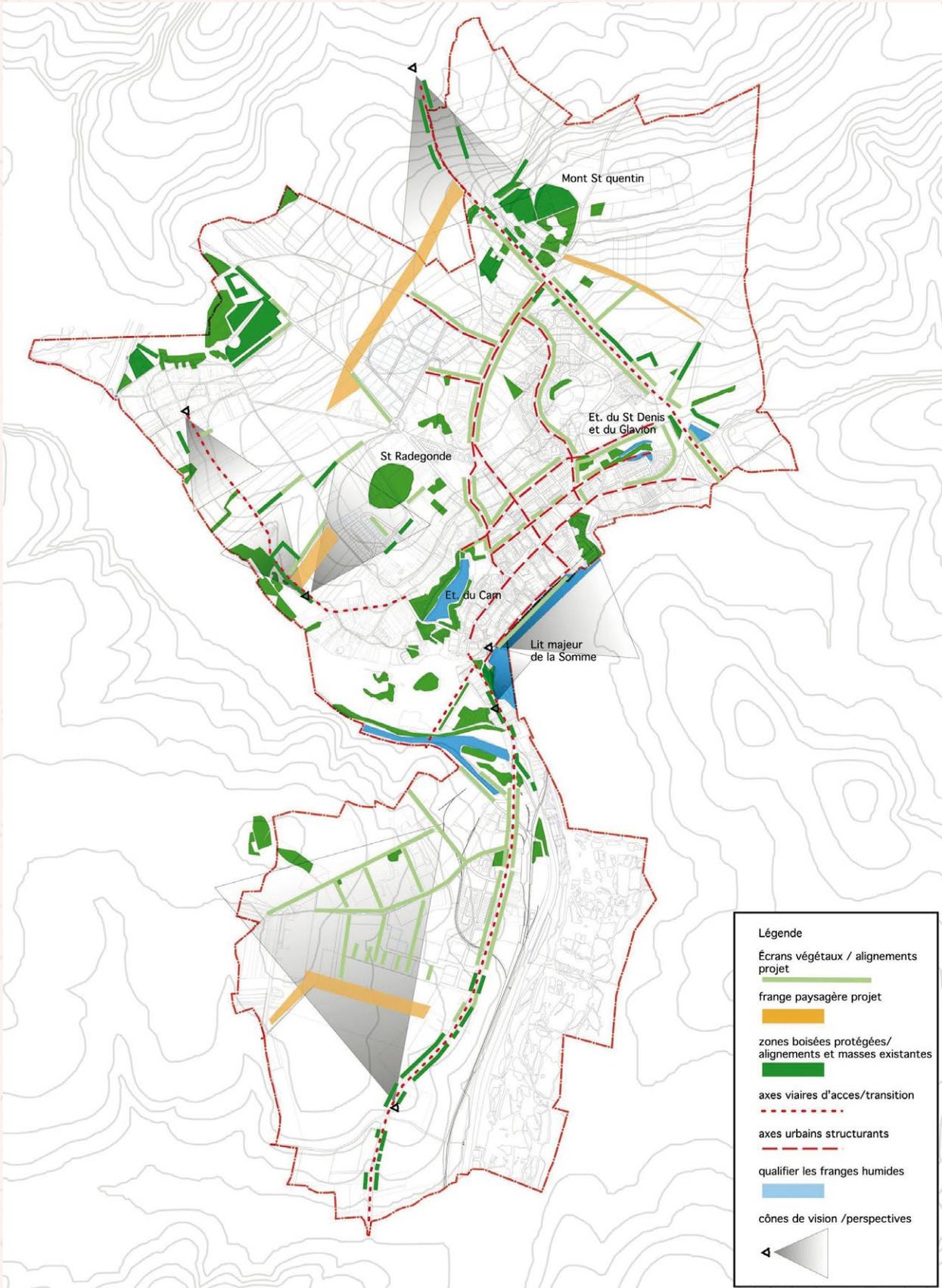
Cela confère au bâti de Péronne un certain éclectisme dont l'histoire mérite d'être mise en avant. Les reconstructions effectuées lors de l'entre-deux guerres sont notamment caractéristiques du mouvement Art Déco (photos 2 et 3).

Du fait de son passé, la ville possède plusieurs lieux de mémoire consacrés à la guerre. L'Historial de la Grande Guerre est le plus emblématique. Il est créé en 1992 et intégré au Château de Péronne, édifice de type philippin bâti au XIII^e siècle, plusieurs fois assiégé puis partiellement détruit pendant la Première Guerre mondiale. L'Historial se compose ainsi d'une partie médiévale, le Château, et d'une partie contemporaine dans laquelle est installée l'exposition permanente.

Actuellement, l'Historial de la Grande Guerre représente un élément majeur de l'attractivité de la ville. Il donne sur la place Audinot et effectue la jonction entre les places du centre-ville et le parc du Cam.

Des espaces naturels entre eau et végétal

LES ORIENTATIONS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE DE PÉRONNE :



Le territoire de Péronne bénéficie de paysages naturels et urbains remarquables, produits de la topographie, de l'hydrologie et de l'histoire. Grandioses ou simples, ils composent la forme et l'identité de Péronne. Les paysages naturels se composent de trois grandes unités : le fond de vallée, les coteaux et le plateau.

La préservation de ce cadre naturel garantit un développement harmonieux du territoire communal et contribue au maintien de son identité. Les différents documents d'urbanisme accordent une place centrale à la richesse et à la diversité des paysages, que ce soit dans le Plan local d'urbanisme (PLU) ou le futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), en cours d'élaboration.

Le parc du Cam est un espace naturel structuré autour de l'étang éponyme. Il constitue un lieu de rencontre, permettant de créer du lien entre les habitants des différents quartiers et les touristes, de mêler les différentes générations, de valoriser le patrimoine naturel de la ville. Le parc du Cam a un fort potentiel en tant que levier d'attractivité. C'est un lieu intergénérationnel qui allie convivialité, loisirs et détente. De récentes installations permettent de répondre aux besoins de tous : espace de jeu adapté au jeune âge, mini-golf, accrobranche, terrain de pêche, etc.

Au sein du parc du Cam se situe le Jardin du 6^e Continent, inauguré en 2014 à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre. Cette œuvre de Gilles Clément se compose, d'une part, de cinq espaces représentant les cinq continents et où ont été plantées des espèces caractéristiques de chacun d'entre eux et, d'autre part, d'un îlot vierge représentant le 6^e continent, destiné à recevoir des plantes du monde entier. La composition paysagère porte un message intemporel et représentatif des relations conflictuelles que l'homme entretient avec la nature.



Esquisse du Jardin du 6^e Continent

© Ministère de la Culture.

Réalisation : Gilles Clément, Croquis des Jardins, mai 2014

Actuellement, ce théâtre de verdure souffre d'une mise en valeur insuffisante. La signalétique est lacunaire et ne permet pas aux promeneurs de prendre connaissance de la biodiversité remarquable du site, de resituer l'œuvre de Gilles Clément dans son contexte ou tout simplement d'arpenter le parc avec tous les modes et par tous les temps, notamment pluvieux.



La faible lisibilité de la signalétique actuelle du Jardin du 6^e Continent

© V. Bourbia, Aduga

Dans le prolongement sud du parc du Cam s'élève le Fort Caraby. Ce système défensif devait protéger la partie sud-ouest de la ville au Moyen-Âge. Les murets servaient de bâtards d'eau dont les vannes étaient ouvertes lors des tentatives d'invasions, afin de constituer un obstacle infranchissable. Ils étaient surmontés de « demoiselles » (tourelles défensives). En 1906, le Fort est détruit car il n'assure plus son rôle défensif face à l'artillerie moderne. En 2017, les remparts du Fort sont remis en état. L'endroit est reconnu comme « bucolique » par l'équipe municipale en place, qui souhaite en faire un espace dédié aux promeneurs et aux familles.

Actuellement, le rôle du Fort Caraby gagnerait à être affirmé. Son patrimoine à la fois historique et naturel, son emplacement charnière à la jonction avec la Porte de Paris et la qualité paysagère qu'il fournit en font un site de valorisation à enjeux.



Le Fort Caraby

© N. Delbouille, Aduga

Principales orientations d'aménagement

Le centre-ville de Péronne concentre les fonctions associées à la centralité avec la présence de repères identitaires (Hôtel de Ville, Grand Place, Historial), de logements, de commerces et de services non-marchands. L'offre commerciale péronnaise est importante et diversifiée, avec des commerces aussi bien traditionnels que des formats au concept plus récent, par exemple un magasin consacré à la vente en vrac. La vacance commerciale est limitée par le dynamisme impulsé par l'équipe municipale. La plupart des locaux vacants sont déjà concernés par des projets, à l'instar de la friche Gueudet (place Daudré) qui doit accueillir la deuxième Maison des Brocanteurs. La première, située dans l'ancien bâtiment de la Banque de France, a ouvert fin 2021 et a permis d'insuffler un dynamisme à la ville, en suscitant l'attrait des touristes. Cette deuxième ouverture pourrait s'accompagner de la constitution d'un pôle alimentaire, dont un marché et des restaurants, qui permettrait d'accroître l'attractivité du centre.

La ville présente plusieurs atouts, liés à la proximité immédiate de la nature (trame verte et bleue) et à la présence de patrimoine historique remarquable tout au long de la zone centre. Toutefois, ces atouts pourraient être mieux exploités en faisant des éléments caractéristiques de la centralité péronnaise pour permettre à la ville de rayonner par-delà l'influence de l'Historial, qui centralise les flux et les intérêts.

L'enjeu majeur de ce secteur centre est de consolider son identité de ville nature, d'améliorer son accessibilité et de renforcer son appropriation et son animation par les usagers. Cela nécessite de créer du lien et de la cohérence entre les différents points d'intérêt précédemment cités.

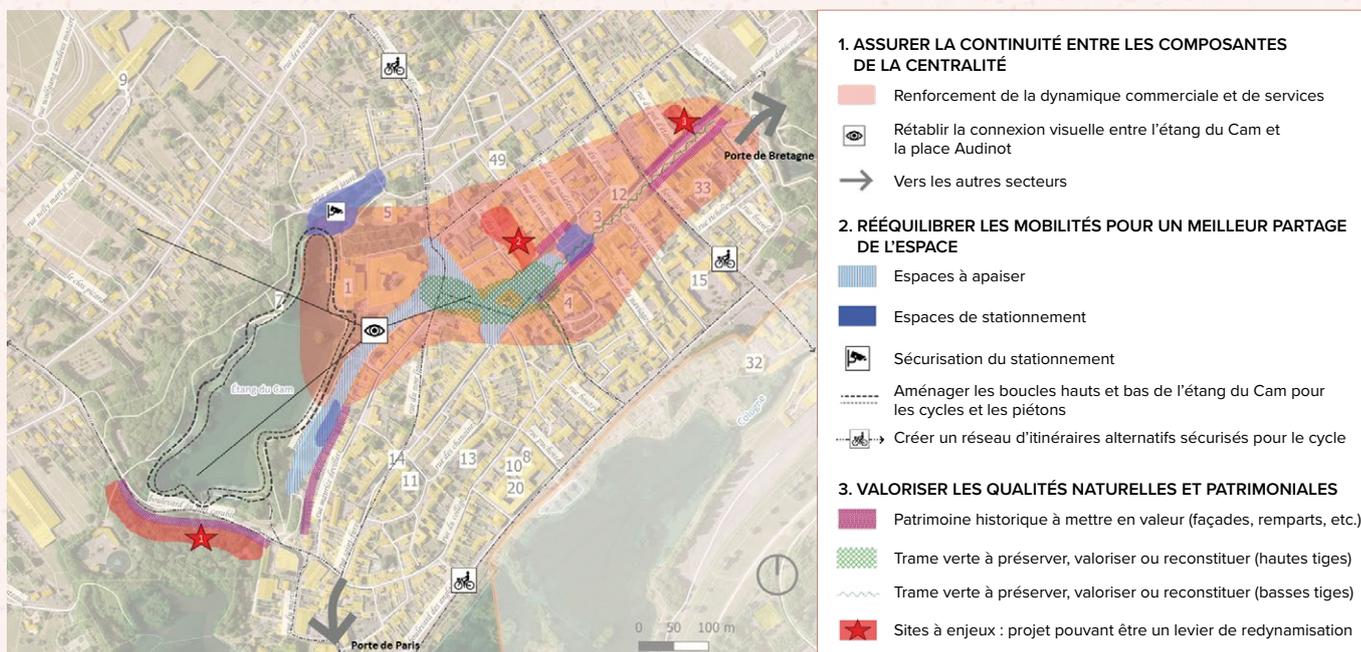
Assurer la continuité entre les composantes de la centralité

Le centre-ville de Péronne comprend des points d'intérêt majeurs, d'ordre naturel ou patrimonial, dont la liaison doit être assurée. Cette liaison peut relever du lien physique, de la visibilité des espaces ou de leur lisibilité paysagère.

La liaison physique implique un travail sur les mobilités. Le centre-ville de Péronne est actuellement doté de deux places : la place Audinot et la place Daudré. Le parc du Cam s'inscrit dans le prolongement de la place Audinot et la rue Saint-Sauveur dans celle de la place Daudré. Il est difficile pour un piéton ou pour un cycliste de parcourir ce secteur sans être interrompu par des obstacles, tel un rétrécissement de la chaussée, ou sans être mis en danger par la circulation automobile, avec la route départementale D1017 qui traverse la ville de part en part sans que la vitesse soit adaptée.

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR LA VALORISATION DU CENTRE :

(Cam, Place Audinot, Place Daudré, rue Saint-Sauveur)





Vue sur la Place Daudré
© V. Bourbia, Aduga

En termes de visibilité, la continuité visuelle entre les espaces n'est pas optimale. En étant sur la place Audinot, il est difficile de deviner la présence d'un parc d'une richesse considérable à quelques mètres. Poumon vert de la ville, le parc du Cam est invisible depuis les places et, de fait, est relégué en périphérie. Cette relation visuelle est notamment empêchée par l'existence d'un muret haut de 1m 80 le long de la rue de la Résistance, qui mène vers le parc. Rétablir la relation visuelle permettrait d'ouvrir l'espace sur la nature et d'assurer la continuité entre les différentes composantes de la centralité. L'abaissement de la hauteur du mur, tout en garantissant la sécurité des passants, pourrait effacer la frontière visuelle entre le Cam et la place Audinot. La vue panoramique qui en découlerait constituerait une invitation à arpenter le parc pour les Péronnais et les touristes.

La lisibilité paysagère est complémentaire de la continuité visuelle. Elle peut être ponctuelle en assurant la continuité entre les différentes places par le recours à des motifs qui maillent l'intégralité de l'espace, par exemple l'emploi d'une végétalisation similaire du parc du Cam à la rue Saint-Sauveur. Elle peut être de plus grande envergure avec, par exemple, l'aménagement d'une terrasse à la jonction de la rue de la Résistance et de la place Audinot. En s'élevant au-dessus du muret, qui aura été abaissé, elle offrira une vue panoramique sur le parc du Cam et l'ensemble du centre-ville. Elle constituera un élément d'appel visible supplémentaire pour inviter les usagers à arpenter le poumon vert de la ville.

Rééquilibrer les mobilités pour un meilleur partage de l'espace

La ville de Péronne accorde une large place à la mobilité automobile. Cela peut s'expliquer par l'absence de ligne ferroviaire qui fait de la voiture un des seuls moyens de locomotion pour parcourir de longues distances. Cela impacte l'organi-

sation de l'espace urbain et de son partage : le secteur centre est traversé par la route départementale D1017 (rue Saint-Fursy puis rue Saint-Sauveur) qui constitue un « obstacle » pour les modes actifs, puisque seuls de rares passages piétons permettent de la franchir et qu'elle n'est pas aménagée pour les cyclistes.

Les espaces de stationnement sont nombreux sur ce secteur et variés en termes de taille, de réglementation, voire de taux de remplissage. Deux se situent notamment sur chacune des places Audinot et Daudré et font l'objet de conflits d'usage. D'une part, les piétons ne peuvent circuler que sur des pans limités des places en dépit de leur étendue. D'autre part, la réglementation est malconnue ou non-appliquée, ce qui provoque du stationnement continu sur des zones bleues (temps de stationnement limité) et un phénomène récurrent de voitures tampons qui segmentent l'espace. Par exemple, le stationnement de la place Audinot est théoriquement en zone bleue mais celle-ci n'est pas suffisamment matérialisée. Les visiteurs de l'Historial préfèrent ainsi se garer sur la place plutôt que sur le parking dédié à l'Historial, situé derrière le bâtiment.



L'espace de stationnement place Audinot
© V. Bourbia, Aduga

L'enjeu de ce secteur centre est donc un meilleur partage de l'espace. Il pourrait s'effectuer en rééquilibrant la présence des différents modes de déplacement et en dirigeant le stationnement vers des espaces sécurisés et à la réglementation sans ambiguïté. Ainsi, des espaces de stationnement le plus souvent inoccupés se situent à proximité immédiate des places, soit moins de 5 minutes à pied : parking de l'Esplanade Mac Orlan, parking derrière l'Historial, parking derrière l'Église Jean-Baptiste, etc. Le cas de l'Esplanade Mac Orlan est révélateur : le stationnement est non-réglé, à trois minutes à pied de la place Audinot, et offre une centaine de places pour véhicules légers, dont des places réservées PMR, mais celles-ci sont souvent vides. Une des raisons avancées lors de la résidence est que cet espace de stationnement ne paraît pas suffisam-

ment sûr pour les automobilistes. Sécuriser ces espaces et organiser un report actif du stationnement (signalétique, jalonnement, etc.) vers les espaces sous-exploités permettraient d'offrir un espace sécurisé aux piétons.

Au-delà des véhicules légers, la problématique du stationnement des cars des visiteurs de l'Historial a été soulevée à plusieurs reprises lors des ateliers de la résidence. Actuellement, il est possible de se garer sur le parking latéral au Château en passant par la rue de la Résistance (rue à sens unique), mais l'accessibilité n'est pas optimale et peu de places pour ce gabarit sont disponibles. Pour résoudre cette problématique, les stationnements de car pourraient être fléchés vers le parking Mac Orlan, plus accessible et plus spacieux. La poche de stationnement derrière l'Historial pourrait d'ailleurs être déplacée sur le terrain communal adjacent qui abritait auparavant les ateliers municipaux de sorte à proposer plus de places adaptées. Ce terrain (3 000 m²) se situe face au parking actuel de l'Historial et au croisement des rues de la résistance et du Cam.



Le terrain municipal qui pourrait accueillir un espace de stationnement

© V. Bourbia, Aduga

Le report du stationnement sur ce terrain permettrait, d'une part, d'obtenir un espace suffisamment grand pour accueillir des véhicules légers et installer des bornes de recharge et, d'autre part, de dégager un espace aménageable sur l'actuel parking de l'Historial. Les aménagements sur ce nouvel espace pourraient être dirigés vers des loisirs, des animations en lien avec la nature (le Cam au sud) ou l'histoire (Historial au nord, remparts à l'est) ou d'autres thématiques. Sur-tout, cela inscrirait ce nouvel espace apaisé dans la continuité des places Audinot et Daudré et de la rue Saint-Sauveur, afin de renforcer un chapelet de places appropriables par tous, touristes ou riverains. Le déplacement du cabinet de radiologie IMAO (rue de la Résistance) vers le futur pôle Santé doit être considéré comme une opportunité d'inscrire la future activité du local en cohérence avec cette idée d'espace d'animations, de

détente, à destination de tous, par exemple une activité de location de cycles.

Assurer un meilleur partage de l'espace nécessite de réfléchir à la place des cycles dans la ville. La priorité est la création d'itinéraires cyclables sécurisés, notamment pour les trajets des scolaires ou les touristes (hébergements touristiques et activités), pour encourager son utilisation à Péronne et apaiser le centre-ville. Le Baromètre des Villes Cyclables 2021 a permis d'identifier les points d'amélioration et les souhaits des usagers dans la ville de Péronne. Sont notamment pointés la nécessité de sécuriser la départementale, avec une attention toute particulière au niveau des intersections, et le souhait de disposer d'une offre de stationnement vélos sur les endroits stratégiques du secteur, tels que la place Audinot et de part et d'autre de la place Daudré.

Les itinéraires cyclables doivent se prolonger autour du parc du Cam pour assurer la liaison et la continuité entre celui-ci et les places du centre-ville. La partie basse et la partie haute de l'étang du Cam doivent être aménagées pour permettre aux modes doux de se promener, tout en respectant les autres utilisateurs de ces espaces, par exemple les pêcheurs.

Valoriser les qualités patrimoniales et naturelles

La place Daudré et la rue Saint-Sauveur, qui prenaient la forme d'une place à l'époque des remparts, sont bordées par des immeubles d'une qualité architecturale remarquable. Issus des vagues de destruction – reconstruction liées aux guerres, plusieurs d'entre eux sont caractéristiques de courants esthétiques tel que l'Art Déco. Leur mise en valeur doit passer par le traitement adéquat des façades et des végétalisations alentours, en privilégiant les basses tiges aux hautes tiges actuellement implantées qui dissimulent les façades de la vue des passants.

Deux bâtiments remarquables constituent des sites à enjeux sur ce secteur : la friche Renault Gueudet et le cinéma Picardy. Le premier est vacant et représente une dent creuse à fort potentiel pour la place Daudré. Le second va voir ses fonctions évoluer avec la construction du pôle culturel, près du faubourg de Bretagne, qui intégrera un nouveau cinéma. Ces deux bâtiments se distinguent par leur qualité architecturale et leur emplacement stratégique. Ils peuvent être des leviers de redynamisation commerciale et de valorisation patrimoniale. À ce titre, un projet de deuxième Maison des Brocanteurs associée à un pôle alimentaire est à l'étude sur la friche Renault Gueudet. La municipalité pourrait se saisir de cette occasion pour favoriser la mise en valeur des productions locales dans ce

pôle alimentaire, pourquoi pas en association avec les hardines à termes, qui retrouveraient leur vocation productive première. La valorisation de la fonction productive de la ville pourrait aller de pair avec une valorisation du patrimoine industriel dont la brasserie De Clerck, rue Saint-Sauveur, est emblématique. L'arrivée d'activités génératrices de flux sur la friche Renault Guedet est également l'occasion de revaloriser la place en y dédiant des animations, qui s'inséreraient dans une programmation cohérente à l'échelle de la commune.



Exemple pour l'aménagement de la Place Daudré
© Projet d'aménagement du Parc de la Mairie et de la Place de la République - ville d'Altkirch

Les fortifications sont un autre élément patrimonial du secteur centre à mettre en valeur. Elles sont présentes le long de la promenade du Cam ainsi qu'à l'extrémité sud du parc avec le Fort Caraby. Ces fortifications peuvent contribuer à l'attractivité du secteur sous réserve qu'elles bénéficient d'une signalétique pédagogique et touristique adaptée, d'une accessibilité par tous et qu'elles s'intègrent dans la continuité paysagère du Cam.

L'établissement d'une relation visuelle et physique entre les places du centre-ville et le parc du Cam est un enjeu majeur de la redynamisation du secteur. La relation peut également être symbolique avec des rappels de la trame verte et bleue sur les espaces essentiellement minéralisés que sont les places. Rétablir une végétation basée sur des essences locales est essentielle pour permettre d'évoquer la nature (étang du Cam, étang de Robécourt) depuis la place Daudré et la rue Saint-Sauveur, où les connexions visuelles ne sont pas possibles. Par exemple, un réseau de fontaines partant de la place Audinot et reliant les différentes rues jusqu'au boulevard des Anglais permettrait de rappeler la présence d'eau et d'effectuer le lien entre les deux étangs. Ce réseau pourrait être associé à une signalétique spécifique au sol, que les touristes et les riverains seraient invités à suivre pour accéder à ce patrimoine naturel.



Exemple de réseau de fontaines pour la place Daudré
© Production Atelier Fontaine dans le cadre de l'aménagement de place de la Libération d'Annemasse – Photos : Romain Blanchi - Maîtrise d'ouvrage : Commune d'Annemasse – 2011/2016

Le renforcement de la trame verte et bleue passe aussi par l'amélioration du confort des espaces naturels. Au parc du Cam, la remise en état du chemin haut est une priorité afin d'offrir aux promeneurs et visiteurs un parcours adapté, qui pourra s'effectuer en lien avec la présence des anciennes fortifications afin d'enrichir le parcours. L'intégration d'un mobilier urbain cohérent et adapté aux différents usages est nécessaire pour répondre aux besoins variés des usagers.

Cette continuité de la trame verte et bleue doit s'étendre jusqu'au Fort Caraby, afin de matérialiser que ce lieu relève de la centralité de Péronne et non de la périphérie. La reprise des éléments de végétalisation utilisés à d'autres endroits (place Audinot, place Daudré, place du Cam), le prolongement du réseau de fontaines jusqu'aux abords du Fort Caraby, etc., sont autant de leviers permettant de signifier la continuité et d'intégrer l'espace par la valorisation paysagère.



Exemple de stationnement végétalisé avec des tiges basses
© Google Street View 2022 – Place Bernard Roumegoux, Gragnan

Les leviers du projet « centralité élargie »

Les éléments de diagnostic développés mettent en exergue différentes caractéristiques de la commune de Péronne, chacune susceptible de constituer un levier d'action pour sa redynamisation. Trois leviers ont ainsi été identifiés :

- la situation du centre-ville, secteur le plus attractif de Péronne. Cette attractivité est liée à la présence de l'Historial, accolé au parc du Cam. L'enjeu réside dans la mise en place de cette relation « places-parc » afin de valoriser la trame verte et bleue de la ville et changer l'image de Péronne, souvent qualifiée de « ville grise » ou de « belle endormie »;
- la richesse architecturale et patrimoniale. Le centre-ville est doté d'immeubles relevant du mouvement Art Déco et arbore encore des remparts médiévaux;
- la présence de la trame verte et bleue à proximité immédiate du centre-ville.



Vue sur l'Historial depuis le Parc du Cam

© S. Thabet, Région Hauts-de-France

Proposition de programme d'actions

Entre continuités à créer et nouveaux usages, le programme d'actions s'attache, selon différentes temporalités, à en proposer un panel le plus diversifié et complet possible afin de répondre aux enjeux d'identifiés. Il vise la mutation progressive du secteur via des actions (de préparation, transitoires, éphémères ou structurantes) à engager étape par étape mais durablement :

- apaiser le secteur centre en réglementant la vitesse de la départementale sur le tronçon intersection avec la rue Pasteur – Faubourg de Bretagne;
- créer une place piétonnisée sur la partie sud de la place Daudré, correspondant à l'ancienne Place du Marché aux herbes, pour conforter le partage de l'espace et proposer un lieu de rencontre qualitatif;
- créer des itinéraires cyclables sécurisés traversant le centre-ville de part en part et intégrant les boucles autour de l'étang du Cam;

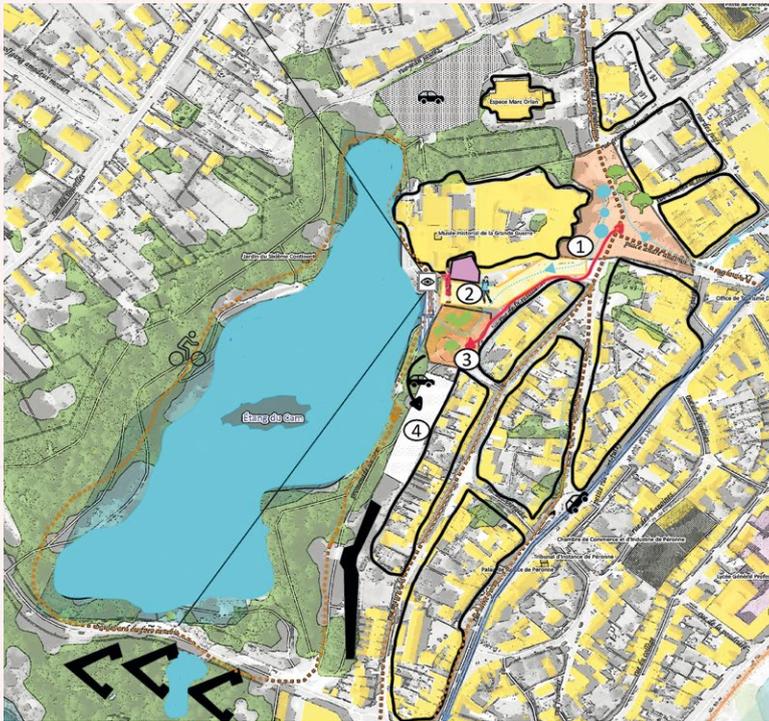
- organiser un report du stationnement vers des espaces à sécuriser (Espace Mac Orlan) ou à créer (anciens Ateliers Municipaux) allant de pair avec l'amélioration de la lisibilité de l'offre de stationnement globale;
- transformer l'actuel parking de l'Historial en nouvelle place inscrite dans la continuité des autres et accueillant loisirs et animations;
- abaisser le muret le long de la rue de la Résistance pour permettre une connexion visuelle entre le Parc du Cam et la place Audinot. Dans un second temps, possibilité d'aménager une terrasse sur pilotis pour permettre aux usagers de bénéficier d'une vue panoramique sur le parc et sur la ville;
- figurer la continuité entre les différentes composantes du secteur centre par un recours à des éléments paysagers et des matériaux similaires;
- instaurer un maillage végétal à partir d'essences locales et adaptées à l'environnement urbain (alternance basses tiges / hautes tiges);
- recourir à une signalétique cohérente et systématique pour les points d'intérêt patrimoniaux ou naturels;
- élaborer une programmation culturelle cohérente à l'échelle du centre-ville, mobilisant les aménités de chaque lieu (de l'Espace Mac Orlan à la Porte de Bretagne) et des thématiques diversifiées.



Patinoire éphémère à l'occasion du marché de Noël 2021

© S. Thabet, Région Hauts-de-France

SCHÉMA D'INTENTIONS : AMÉNAGEMENT DE LA LIAISON ENTRE LA PLACE AUDINOT ET LE PARC DU CAM



© N. Delbouille, Aduga

- ① Aménagement qualitatif de la Place Audinot en intégrant la végétation
- ② Création d'une terrasse sur pilotis afin d'affirmer la relation entre les places et le parc du Cam
- ③ Création d'une nouvelle place derrière l'Historial
- ④ Déplacement des places de stationnement existantes derrière l'Historial
- Réseau de fontaines
- Marquage au sol vers les étangs
- Assurer un accès sécurisé au parc du Cam
- Projet de café culture
- Mise en valeur des fortifications
- ⋯ Création d'un parcours cyclable sécurisé

Source : Résidence Péronne 2022, Hauts-de-France / ADUGA / ADU

SCHÉMA D'INTENTIONS : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DAUDRÉ



Source : Résidence Péronne 2022, Hauts-de-France / ADUGA / ADU

- ① Nouvelle place du marché : pavée au sol, zone de rencontre
- ② Espace de stationnement permanent
- ③ Projet Gueudet : Maison des brocanteurs et espace alimentaire ouvert sur l'extérieur
- ④ Carrefour apaisé, pavé au sol
- Espace pavé
- Arbres
- Végétalisation type haies (< 1,5 m)
- Réseau de fontaines
- Marquage au sol vers les étangs
- Zone de marché et d'animations
- ⊕ Terrasses
- ▬ Façades visuellement dégagées
- Espaces de stationnement permanent
- ⬠ Signalisation Zone à vitesse réduite jusqu'à la Porte de Bretagne
- Itinéraire cyclable sécurisé
- ⊕ Stationnement vélo sécurisé

2.2.2. La Porte de Bretagne

Quelques éléments de contexte et de diagnostic



Vue sur le Parc une fois la Porte franchie

© A. Legrand, Adu

Un parc révélateur de l'histoire de Péronne, aux atouts indéniables

Au XVI^e siècle, deux portes permettaient de pénétrer dans la ville fortifiée de Péronne : la Porte de Paris au sud et la porte Saint-Sauveur au nord. Cette dernière nécessitant de lourdes réparations et afin de ne pas rompre la circulation pendant les travaux, il fut décidé à la fin du XVI^e siècle d'ouvrir une nouvelle porte dans la muraille : la Porte de Bretagne. Lourdemment endommagée durant la première Guerre mondiale, elle fut restaurée dans son état du début du XVI^e siècle. La Porte de Bretagne est protégée au titre des Monuments Historiques depuis 1925. Les vestiges des fortifications (Bastion Royal, cavaliers, demi-lunes et chicanes) sont classés depuis 1944 (photos 4 et 5).

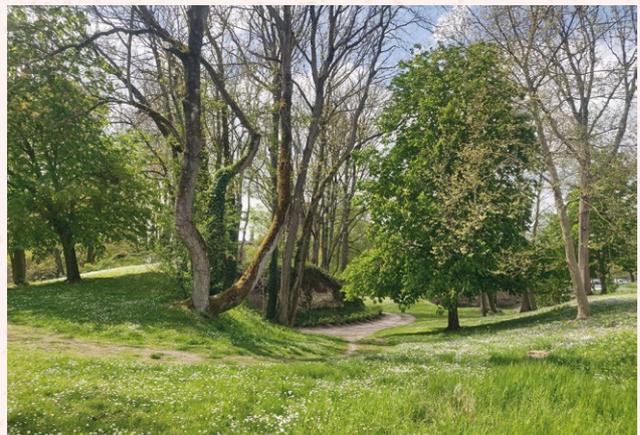
La porte aujourd'hui restaurée, mais dont les bâtiments sont inoccupés, est un passage vers un espace de nature, où, entre végétation et eau, serpentent des chemins piétonniers sur plusieurs niveaux et révélateurs de l'histoire fortifiée de la commune. Relativement tenu secret notamment au regard de la configuration historique de la porte, cet espace de nature en plein centre-ville présente une véritable richesse dans un contexte de centre-ville fortement minéralisé où la nature est peu perceptible dans les déplacements, aussi bien quotidiens que touristiques.

Si quelques-uns, habitants ou visiteurs, s'y promènent ou s'y posent, l'espace reste relativement peu connu au regard de la fréquentation constatée, aussi bien en semaine que lors des week-ends ou des périodes de vacances scolaires. L'organisation du son et lumières « Le cygne des temps » met en valeur le temps d'un spectacle cet espace singulier (photo 6).

4



5



Entre Histoire et Nature

Photos 4 et 5 © A. Legrand, Adu

6



Entre Nature et Histoire - vue panoramique depuis l'entrée sud et le cheminement bas du Parc

© A. Legrand, Adu

CARTE DE SITUATION DU SECTEUR :



©URBA8

Pourtant, l'espace se situe à la charnière entre des secteurs générateurs de flux de la commune. Si la porte se situe en prolongement direct du chapelet de places, l'entrée sud du Parc est bordée par la présence du Monuments aux Morts de la commune, la présence de l'école du centre, la proximité avec les étangs et les hardines. En extrémité nord, le site est concerné par la présence d'une friche où est programmée la création d'un pôle santé et d'un pôle culturel. Sont également présents à proximité le Gymnase des Remparts, l'Auberge des Remparts et le siège de l'association de la communauté musulmane de Péronne.

L'ancien Quartier de Gare, situé sur la commune de Doingt-Flamicourt, présente quelques commerces alimentaires le long de l'avenue.

Malgré tout, il est aujourd'hui possible de traverser Péronne sans prendre conscience de ce secteur qui concentre pourtant les trois caractéristiques de l'identité de la commune : nature, histoire et convivialité.

Un parc confidentiel

Si nous nous focalisons sur les deux points d'entrée, à savoir l'entrée par la rue Saint-Sauveur au nord, et l'entrée par le boulevard des Anglais au sud, nous constatons que ceux-ci demeurent confidentiels.

Au nord, au-delà de l'aspect construit dense, historique, aux alentours de la Porte de Bretagne, la présence d'espaces de stationnement relativement dégradés ainsi que d'un ambulancier avec des véhicules stationnés sur le domaine public brouille la lecture architecturale de l'espace, jusqu'à rendre invisible la possibilité d'accès (escaliers) via les « cheminements hauts » au parc situé au-delà de la porte (photos 7 et 8).

Au sud, le constat s'applique également. Le monument aux morts est idéalement placé à l'entrée du Parc. Cependant, l'intense végétation couplée à la juxtaposition de délaissés urbains dont des usages semblent au fur et à mesure avoir été attribués empêchent aux promeneurs de s'aventurer aisément et naturellement dans le parc de la Porte de Bretagne. En sortie de Parc, le promeneur traverse un parking (utilisé lors du son et lumières pour les gradins) et évite le monument aux morts pour se retrouver ensuite face à un large espace de circulation, entre voiries, trottoirs et espaces de stationnement, utilisés mais dont l'imperméabilisation contraste avec les étangs de la Somme présents à quelques mètres (photos 9 à 11).

7



8



Une vue brouillée depuis la rue Saint-Sauveur
Photos 7 et 8 © A. Legrand, Adu

9



10



11



Vues depuis le Parc et depuis la rue Béranger sur le parking
situé à l'arrière du monument aux morts,
porte d'entrée sud du Parc / Photos 9 à 11 © A. Legrand, Adu



En sortie sud du parc, vues sur les espaces imperméabilisés de la rue Béranger

Photos 1 à 3 © A. Legrand, Adu

Localisation des différents sites :



© URBA8

Si l'on élargit la focale sur la commune de Doingt-Flamicourt, le constat d'imperméabilisation se poursuit face à l'ancienne gare et sur l'ancienne plateforme ferroviaire en quête d'usage.

4



Vue panoramique sur l'espace imperméabilisé en prolongement du secteur sur la commune de Doingt-Flamicourt

© A. Legrand, Adu



Vue depuis la plateforme ferroviaire vers la commune de Péronne

© A. Legrand, Adu

Principales orientations d'aménagement

Les travaux menés dans le cadre de la résidence ont permis de révéler l'importance de la requalification de ce secteur. Les différents axes de travail qui peuvent être appréhendés, la programmation, la signalisation, l'aménagement, et l'animation doivent permettre de répondre aux enjeux suivants :

- faire entrer le parc dans la ville :
 - en travaillant les entrées de parc et espaces connexes,
 - en faisant déborder le parc jusque dans la centralité aussi bien dans l'aménagement de l'espace que dans les animations proposées (développement et incitation à la découverte des hardines),
- mettre en valeur les cheminements pour inciter à la découverte de l'espace des anciennes fortifications tout en reliant de manière sécurisée les différents lieux d'intérêt identifiés.

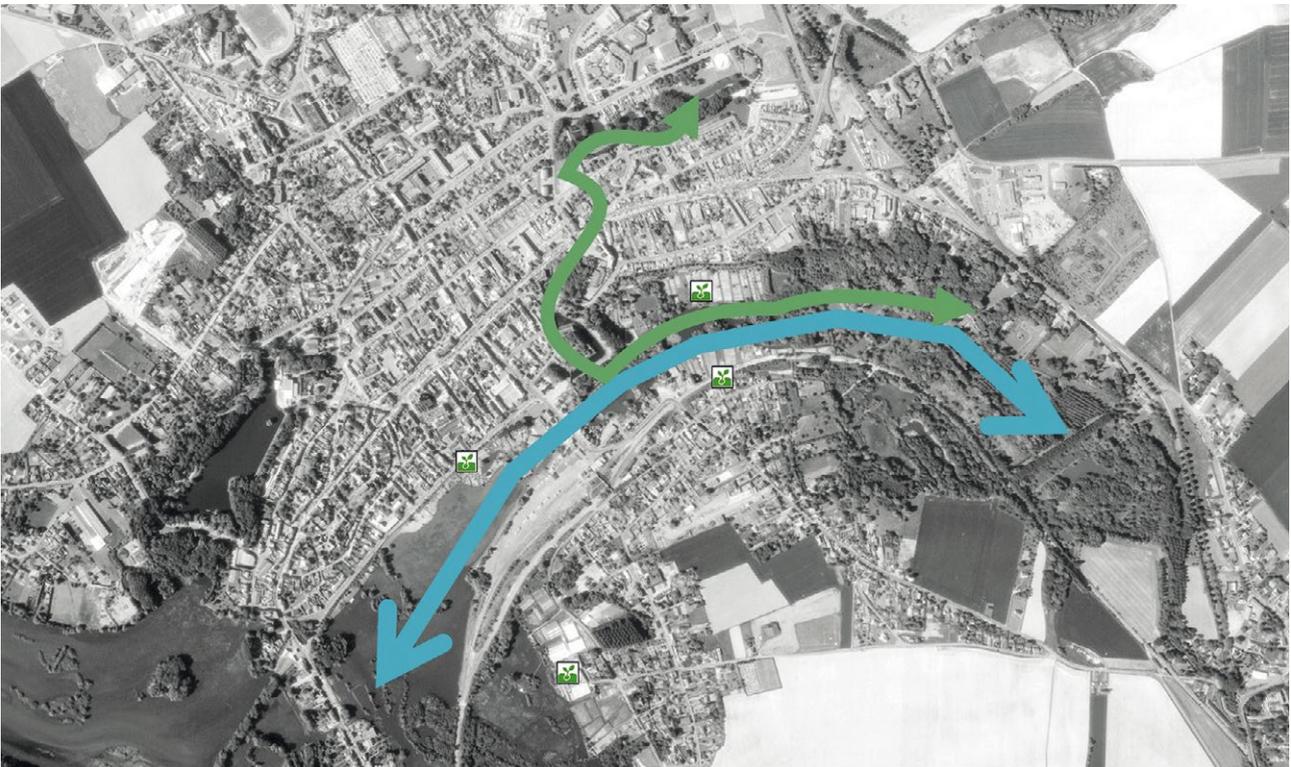


Photo aérienne 1997 - un maillon de la trame verte et bleue

©URBAs

Les leviers du projet « Porte de Bretagne »

Par ailleurs, au-delà des éléments de diagnostic, trois leviers sont identifiables pour la mutation de ce secteur :

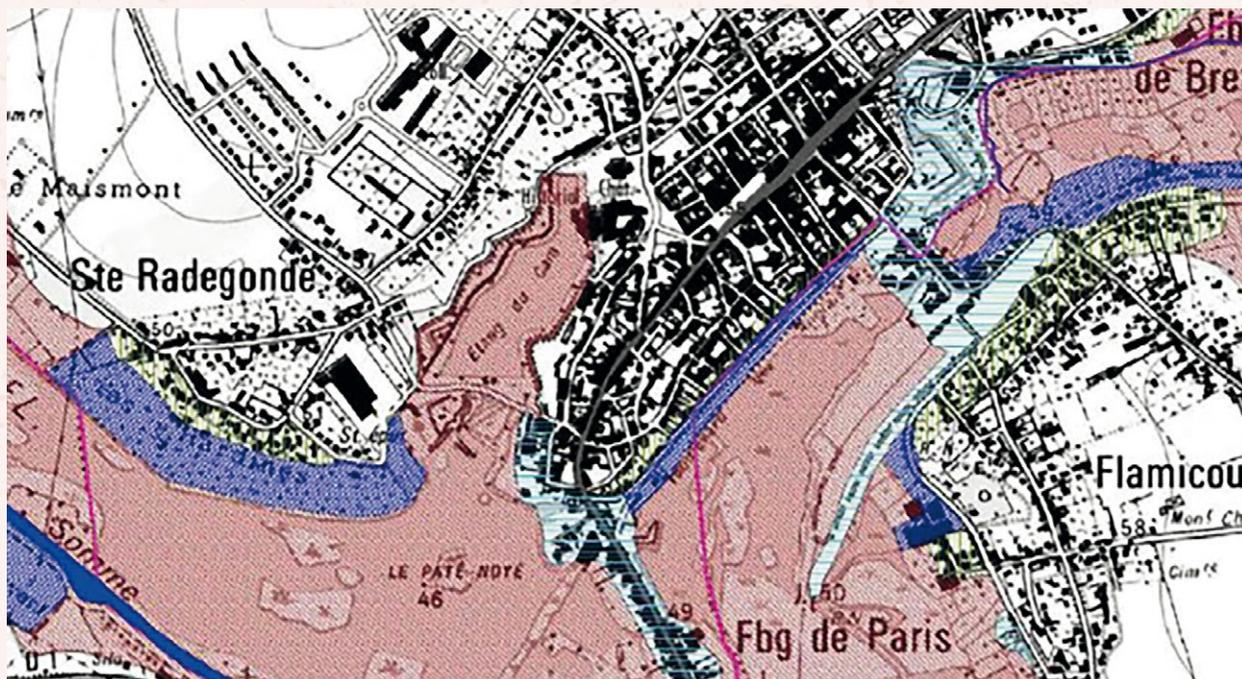
- la programmation du pôle culturel et du pôle santé au nord du Parc ;
- un potentiel à explorer sur les tours de la Porte de Bretagne en entrée de Parc ;
- un potentiel à explorer sur la friche ferroviaire côté Doingt-Flamicourt.

Ces trois leviers doivent être d'autant plus étudiés avec intérêt au regard de l'emplacement stratégique du secteur de la Porte de Bretagne au cœur des équipements et espaces générateurs de flux.

Le potentiel de découverte de la commune à partir de la friche ferroviaire (point de vue, halte potentielle d'un cheminement touristique vélo) doit permettre d'interroger la vocation touristique de ce potentiel espace public majeur, via une approche intercommunale de l'aménagement. Cet aménagement doit pouvoir prendre en compte le caractère inondable du site (zone 1 du Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), hachurée en rouge), ainsi que son caractère naturel remarquable (Zone humide d'importance internationale au titre de la Convention de

RAMSAR [Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau] – Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre).





Extrait du zonage réglementaire du plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Somme et de ses affluents (2012)

© Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme

Le zonage réglementaire :

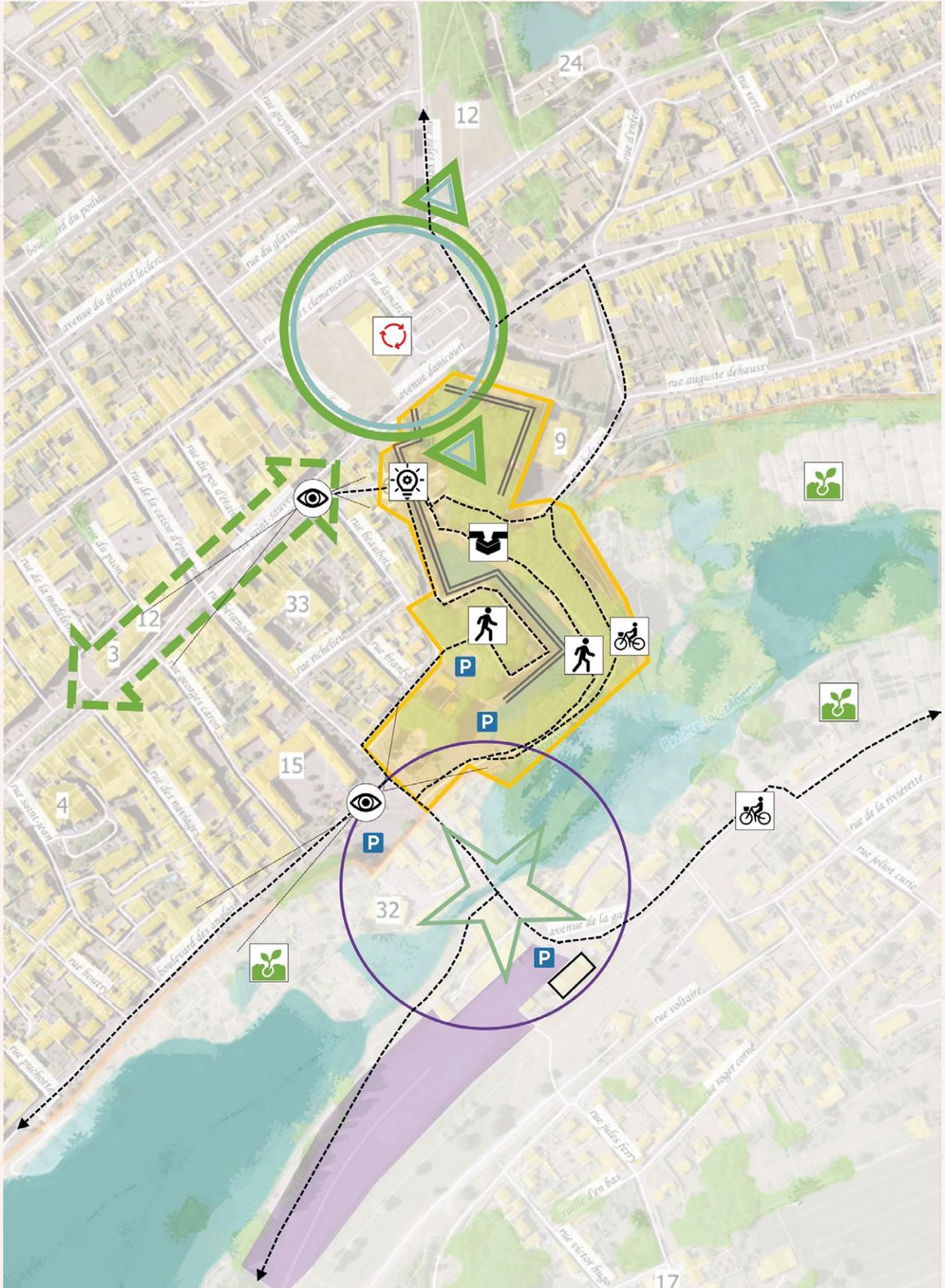
- Zones de type 1
 - Zones de type 2
 - Zones de type 3
 - Zones de type 4
- Limites de communes
 Cours d'eau



Le site concerné par la convention RAMSAR apparaît en aplat vert – apparaissent également sur la carte, en hachuré, les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2

© URBA8

LES ORIENTATIONS SPATIALISÉES :



PORTE DE BRETAGNE : PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE

VALORISER LA PORTE DE BRETAGNE COMME UN ESPACE DE CENTRE-VILLE



Profiter de la programmation sur le pôle culturel et le pôle santé pour proposer un traitement paysager de l'espace qui place les futurs équipements dans un vaste parc, de la Porte de Bretagne au camping des étangs du Brochet.



Mettre en valeur et signifier l'identité « nature » de Péronne dans le traitement des espaces publics de la rue Saint-Sauveur vers la Porte de Bretagne, faire entrer le parc dans la ville.



Instaurer une réflexion sur l'offre de service et proposer une programmation sur le monument historique (*Maison du canal, hébergement insolite, antenne du CIAP...*).



Améliorer la lisibilité et la fonctionnalité des entrées du parc et de l'entrée de la commune.



Proposer un réaménagement du quartier de l'ancienne gare et de l'ancienne plateforme ferroviaire.



Faire de l'ancienne porte de Flamicourt un lieu stratégique de découverte du caractère naturel du secteur.



Rationaliser les espaces de parking existants afin de les rendre plus fonctionnels tout en proposant un aménagement déminéralisé des places de stationnement.



Proposer une mise en valeur des « hardines » dans les points de vue et les parcours.
Proposer une animation et un développement de ces secteurs, en lien avec l'animation proposée dans le centre-ville.

OPTIMISER LES ITINÉRAIRES PIÉTONS ET CYCLABLES QUOTIDIENS ET TOURISTIQUES



Inciter à la découverte des anciennes fortifications.



Mettre en valeur les cheminements existants.
Créer des chemins de découverte lisibles et sécurisés.



Faire du Parc de la Porte de Bretagne un espace apaisé de circulation en mode doux depuis Doingt-Flamicourt vers les équipements du centre-ville.

Proposition de programme d'actions

Entre liens à créer et nouveaux usages, le programme d'actions s'attache, selon différentes temporalités, à proposer un panel le plus diversifié et complet possible afin de répondre aux enjeux identifiés. Il vise, via des actions qu'elles soient de préparation, transitoires, éphémères ou structurantes à engager par étape, mais durablement, la mutation du secteur.

Les aménagements

Via le développement d'un schéma directeur global avec une mission de paysagiste, réaliser un plan guide permettant de voir l'ensemble du centre-ville comme un grand parc entre végétation et eau :

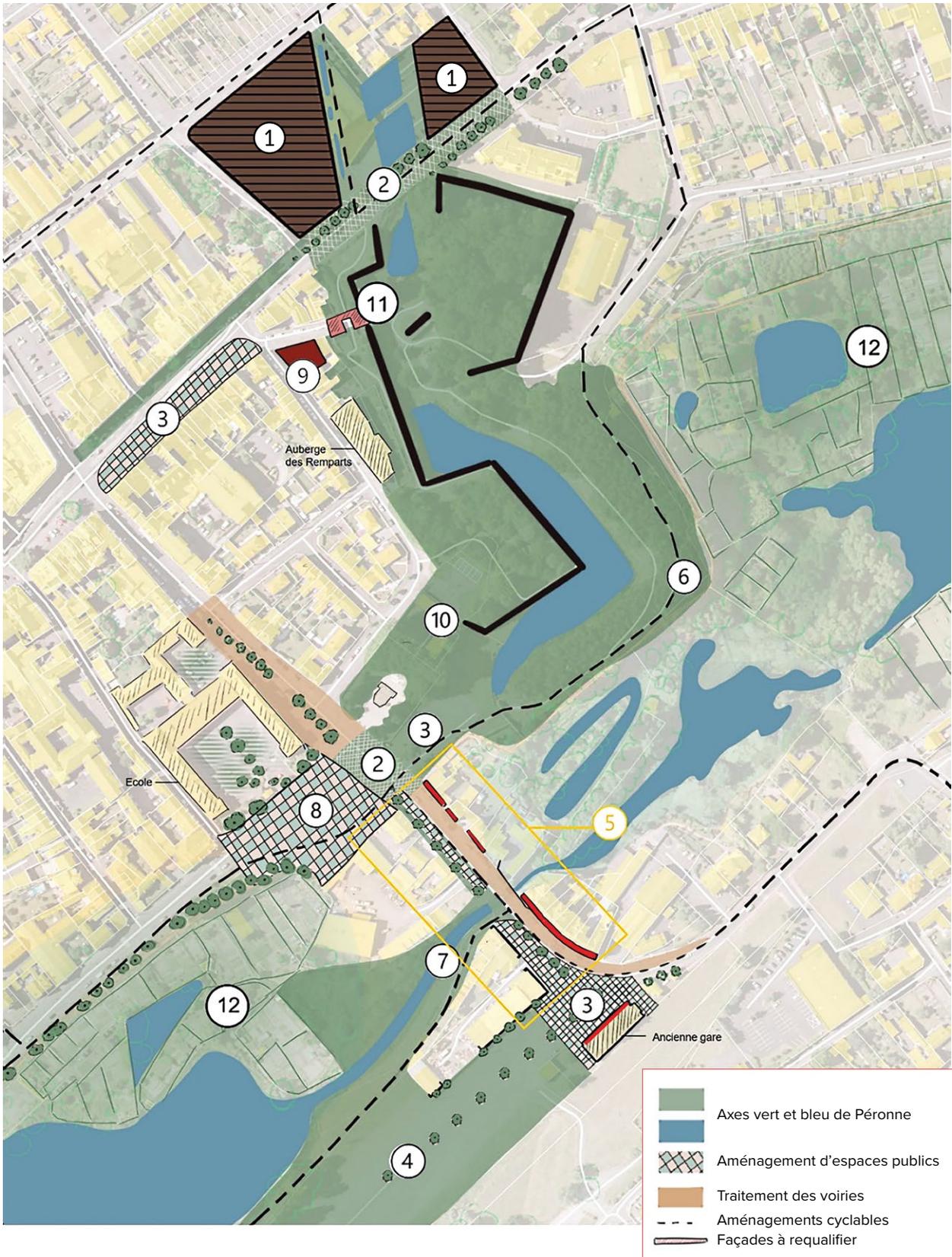
- création de deux équipements (pôle culturel et pôle santé) dans un vaste parc dont l'aménagement pourrait révéler les anciennes fortifications de Péronne ①;
- aménagement paysager de la rue du Faubourg de Bretagne et de la rue Saint-Sauveur, en prolongement du Parc ②;
- désimperméabilisation et rationalisation des différentes poches de parkings ③;
- renaturation plus ou moins forte de la berge et de la plateforme ferroviaire « face à Péronne » en proposant, a minima, un aménagement d'un cheminement vélo en lien avec les cheminements existants permettant de disposer d'un point de vue sur la ville dans son entièreté et dans son écrin bleu et d'un espace de repos et de détente ④;

- requalification de l'avenue de la gare et de l'ancienne porte de Flamicourt par un traitement de la voirie (rétrécissement et requalification) et un enfouissement des réseaux. La création de terrasses ombragées en partie ouest et la requalification des façades en partie est doit permettre de marquer l'entrée dans la commune de Péronne et l'entrée vers la Somme via les étangs. Des stationnements vélos sécurisés peuvent inciter à la halte et à la découverte du secteur. Une signalétique adaptée doit permettre d'aiguiller les promeneurs dans leur parcours. Le caractère intercommunal de ce secteur nécessiterait une approche intercommunale de son aménagement et pourrait trouver une dimension planifiée dans le cadre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation intercommunale ou de deux Orientations d'Aménagement et de Programmation complémentaires ⑤.



Pour illustration d'un équipement inscrit dans un parc : Campus ARTEM de Nancy

LE SCHÉMA D'INTENTIONS :



Exemples d'aménagement de la plateforme ferroviaire :



Bassin de la Maltournée, Ville de Saint-Denis
© Gautier & Conquet



Berges de Seine, Ville d'Herblay
© Le Parisien, Alexandre Boucher



Bords du Lac Paprocany, Ville de Tychy, Pologne
© RS & Architekci, Tomasz Zakrzewski

Les valorisations d'itinéraires

- signalisation et aménagement des itinéraires cyclables en traversée basse du Parc permettant de mailler le centre de la commune de manière sécurisée et agréable ⑥;
- remise en valeur de l'itinéraire « mode doux » vers la plateforme ferroviaire, à la fois dans l'aménagement et dans la signalétique ⑦;
- création d'un « parvis apaisé » en entrée de commune permettant de signifier l'entrée dans le centre bourg et l'entrée du parc, de sécuriser l'accès à l'école depuis le boulevard des Anglais, de mettre en valeur le monument aux morts et de désimperméabiliser les espaces publics. La végétalisation de ce parvis pourrait idéalement se poursuivre dans la cour de l'école ⑧.

La programmation

- veille foncière sur les Ambulances et engagement d'une réflexion permettant de leur trouver un emplacement plus adapté à leur activité ⑨;

Inspiration pour le réaménagement du parvis et du parking de l'école



Parvis d'accueil des écoles de la commune de La Lande-de-Fronsac
© Atelier du sablier

- proposition d'un nouvel espace pour l'association de la communauté musulmane de Péronne ⑩;
- proposition d'une programmation pour les tours de la Porte de Bretagne ⑪;
- dans le cadre dans un premier temps d'une mise à disposition, proposition d'un programme d'animation sur la plateforme ferroviaire, en amont d'une réflexion plus large sur ses usages potentiels en questionnant la potentielle rena-

turation du site dans un contexte de zéro artificialisation nette. Envisager le lancement d'une large consultation citoyenne ④;

- animation et développement de l'activité des hardines en lien avec l'animation commerciale du centre-ville (circuits courts...). Cet élément important du paysage communal, patrimoine historique et culturel, pourrait par ailleurs faire l'objet de sentiers de découverte ⑫.

2.2.3. La Porte de Paris : héritage et perspectives

Éléments de contexte et de diagnostic

L'histoire de Péronne commença sur une colline, presque totalement entourée par la Somme et ses étangs naturels. La ville se développa autour de son château et subit plusieurs sièges et destructions qui marquèrent son histoire du Moyen Âge au XX^e siècle. La tradition rapporte que ce qui est aujourd'hui le centre-ville de Péronne, situé sur une éminence dominant la Somme, s'appelait le Mont des Cygnes. Au pied de ce promontoire, se trouvait une île : Sobotécluse (aujourd'hui le faubourg de Paris), qui fut par la suite reliée par une digue au Mont des Cygnes. Le 29 août 1751, le faubourg de Paris fut entièrement détruit par un incendie, mais en 1765, on reconstruisit le pont entre la Porte de Paris et le couvent des clarisses et on répara la porte.

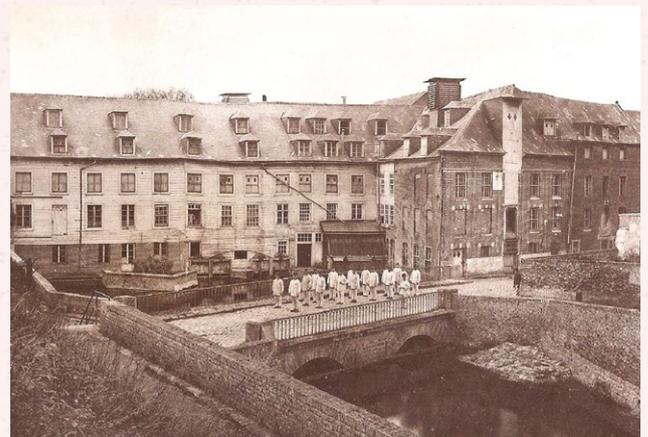
Peu de villes ont été autant mêlées à l'histoire de la France et aussi souvent dévastées : incendiée lors des invasions normandes, gravement endommagée lors du siège des Espagnols, dévastée par les Allemands en 1870, totalement détruite en 1917, bombardée et incendiée en mai 1940 par l'aviation allemande.

Ainsi, à l'entrée sud de la cité, à la limite des anciennes fortifications médiévales, le grand moulin à eau de la famille DAMAY a été lui aussi totalement incendié le 20 juillet 1916 (photo 12).

En 1920, les frères Damay font reconstruire les Grands Moulins appuyés sur les anciennes fondations, avec des bâtiments en béton offrant terrasses, passerelles et balcons. Mais la production de la farine qui alimentait une bonne partie des boulangeries du Nord de la France a définitivement cessé, avec la vente du moulin, en avril 1969.

Il faudra attendre 2011 pour qu'un promoteur belge imagine sa reconversion, avec une programmation de logements et bureaux, finalement abandonnée (photo 13).

12



Péronne - Les Grands Moulins - Carte postale ancienne et vue d'aujourd'hui - Geneanet)

© Photo Souillard, imprimerie Berteaud

13



© GS3 architectes,

<https://gs3.archi/2009/11/29/moulin-damay-peronne-france/>

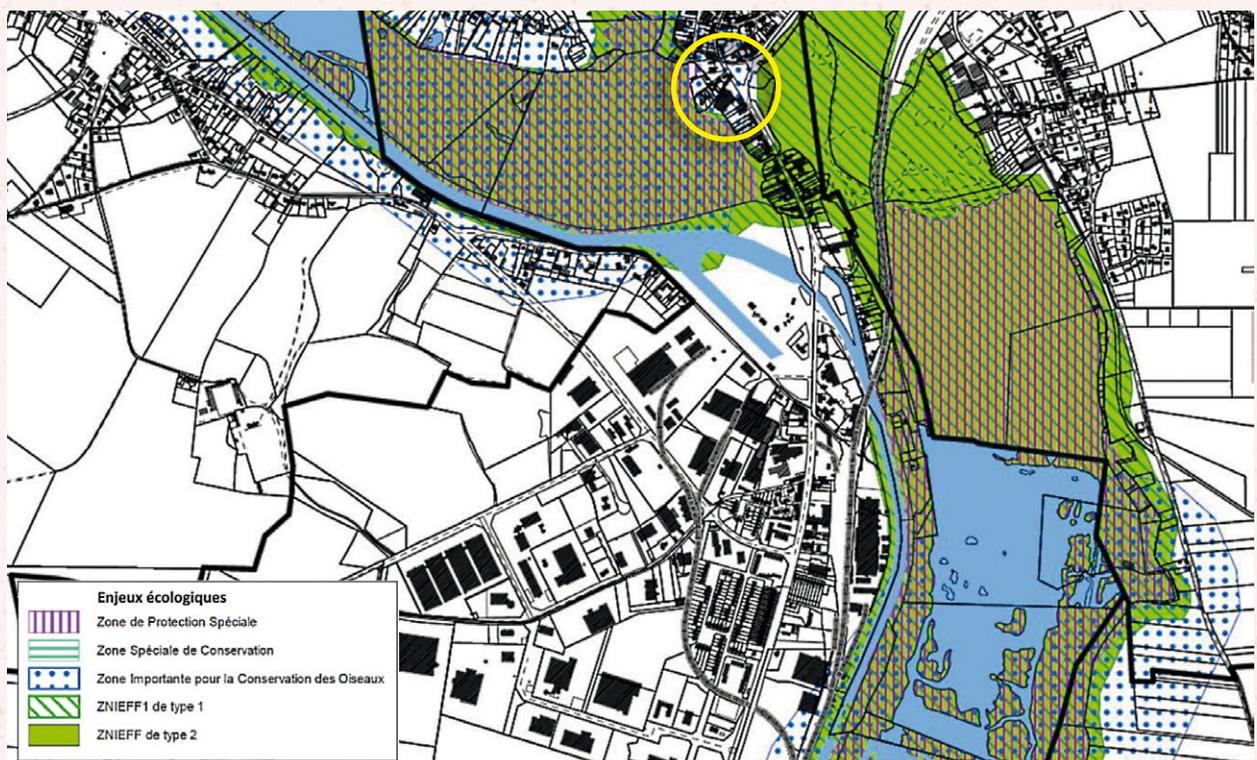
Depuis, la ville de Péronne s'est portée acquéreur du site avec pour objectif d'engager sa déconstruction tout en préservant le vannage de la Somme entre les deux étangs. En effet, Péronne est établie au cœur des méandres de la Somme et de la Cologne qui alimentent des étangs dont les sensibilités naturelles sont identifiées.

Ainsi, la vallée de la Somme est également désignée comme Zone de protection spéciale (ZPS) et comme Zone d'importance communautaire pour les oiseaux (ZICO) au titre de l'article 4 de la Directive Européenne pour la Conservation des Oiseaux. Dans ce cadre, l'État français s'est engagé à prendre toutes les mesures pour y éviter la pollution et la détérioration des habitats. Le Département de la Somme l'a inscrit parmi les sites prioritaires au titre du Schéma Départemental de Protection et de Gestion des Milieux naturels.

Il est pourtant tout à fait possible de franchir la Porte de Paris pour rejoindre le centre-ville sans percevoir cet héritage fort. Car si le moulin abandonné et les vestiges des remparts marquent encore l'emplacement de l'ancienne porte, la rue Saint-Fursy reste caractérisée par son caractère de voie Départementale structurante (D 1017) et les espaces d'activités qui l'accompagnent.

Requalifier le site de la Porte de Paris repose donc avant tout sur une reconstruction de dialogue entre le visiteur (quel que soit son mode de transport), l'histoire (les remparts mais aussi l'architecture de la reconstruction) et les vastes espaces naturels si proches.

Ce dialogue réinterprété doit pouvoir se construire progressivement à travers un certain nombre de nouveaux repères valorisants au bénéfice de l'identité Péronnaise.



Extrait du Plan local d'urbanisme de Péronne (modification du PLU en date du 27 Mai 2021) © Ville de Péronne



Débouché du boulevard des Anglais sur la rue Saint-Fursy

Principales orientations d'aménagement

Les travaux menés dans le cadre de la résidence ont montré à quel point les atouts patrimoniaux et naturels étaient susceptibles de constituer des leviers pertinents pour renforcer l'image de la ville de Péronne aujourd'hui principalement ancrée sur un équipement majeur : l'Historial de la Grande Guerre.

Le site historique de la Porte de Paris conjugue ces trois entrées à l'endroit même où est implanté le Moulin Damay marqueur fort de l'accès au centre-ville.

Dans la perspective de la déconstruction de ce bâtiment, il s'agit de proposer les principales orientations pour le futur aménagement du secteur. Particulièrement présent dans l'identité perçue de Péronne et situé à 600 mètres du centre commerçant il s'inscrit également dans une proximité immédiate avec les équipements de loisirs du Parc du Cam, l'aménagement du Fort Caraby et des itinéraires de découverte cyclables et piétons existants ou à développer.

Ce projet pour la Porte de Paris, déclenché par la déconstruction du moulin, constitue une étape essentielle d'un objectif plus vaste : la requalification des accès au centre-ville et notamment de l'axe majeur que constitue la D1017 nommée rue Saint-Fursy, puis Saint-Sauveur de la Place Daudré à la Porte de Bretagne.

Le croquis ci-dessous propose une première analyse de la Porte de Paris depuis le point de vue stratégique positionné à la rencontre de la rue Saint-Fursy et du boulevard des Anglais mais en faisant abstraction de la silhouette du Moulin



Illustration de la qualité environnementale du site « Porte de Paris » : connexion des étangs par la Somme et le vannage sous le Moulin Damay (en rouge dans l'illustration) et aperçu des bois et bosquets inscrits dans une continuité partiellement altérée.

© Apple - Plan 3D

Damay. On peut ainsi vérifier que la composition urbaine du site de projet repose initialement sur trois entités fortes : l'ensemble Moulin-remparts (mais le premier « disparaît » et les seconds sont à l'arrière-plan d'un bosquet), mais aussi l'activité commerciale de déstockage avec sa cour à matériaux.

C'est donc le travail successif sur ces trois entités qui permettra, à terme, la valorisation du site recomposé.



© Interprétation d'après Google Street View

- ① Trace spatiale du moulin déconstruit
- ② Commerce de déstockage avec cour à matériaux

- ③ Remparts
- ④ « Cache » végétal

Les leviers du projet « Porte de Paris »

1. L'essence même du site : c'était une porte d'entrée de la ville, c'est aujourd'hui une porte d'accès au centre-ville. La requalification de cette porte impacte nécessairement l'image globale de la ville.
2. La qualité patrimoniale exprimée à travers deux époques majeures : les fortifications héritées de Péronne « ville frontière » entre la France, la Flandre espagnole et l'Artois (XVII^e siècle) et le moulin bâti sur 5 niveaux, issu de la grande période de la reconstruction (qui a apporté au

centre-ville son identité si particulière) et qui constitue un repère très identifiable.

3. La localisation du site sur le fleuve Somme au cœur d'un vaste espace naturel où l'on peut rencontrer de belles espèces aviaires qui se déploient d'un étang à l'autre.
4. La situation à l'intersection de deux circuits pedestres et à l'aboutissement d'une voie cyclable reliée à la véloroute Somme.



Vue sur la Somme depuis le moulin
© N. Delbouille, Aduga



Vue sur les vestiges des fortifications
© N. Delbouille, Aduga



Passerelle sur l'étang de Robécourt
© N. Delbouille, Aduga

RETROUVER UNE PORTE QUALITATIVE VERS LE CENTRE-VILLE LARGEMENT OUVERTE SUR L'ÉCRIN NATUREL DE PÉRONNE

Proposer un nouveau « signal » fort pour succéder au moulin.



Valoriser les vestiges des fortifications.



Investir la requalification du cadre urbain dans toutes ses dimensions.



Rétablir le lien visuel entre les étangs et offrir un point de vue exceptionnel sur la composante naturelle de Péronne.



Préserver, valoriser, reconstituer les continuités naturelles.



DÉVELOPPER DES ITINÉRAIRES « BIS » ACTIFS ET RÉCRÉATIFS

Prolonger et sécuriser la piste cyclable Saint-Fursy jusque la Place Audinot en privilégiant un parcours d'agrément.



Organiser un itinéraire de randonnée piétonne à travers la « digue » de l'étang de Robécourt et en boucle autour de l'étang du Cam (rive basse).



Améliorer la lisibilité et l'aménagement des accès à la boucle du Cam et au Fort Caraby.



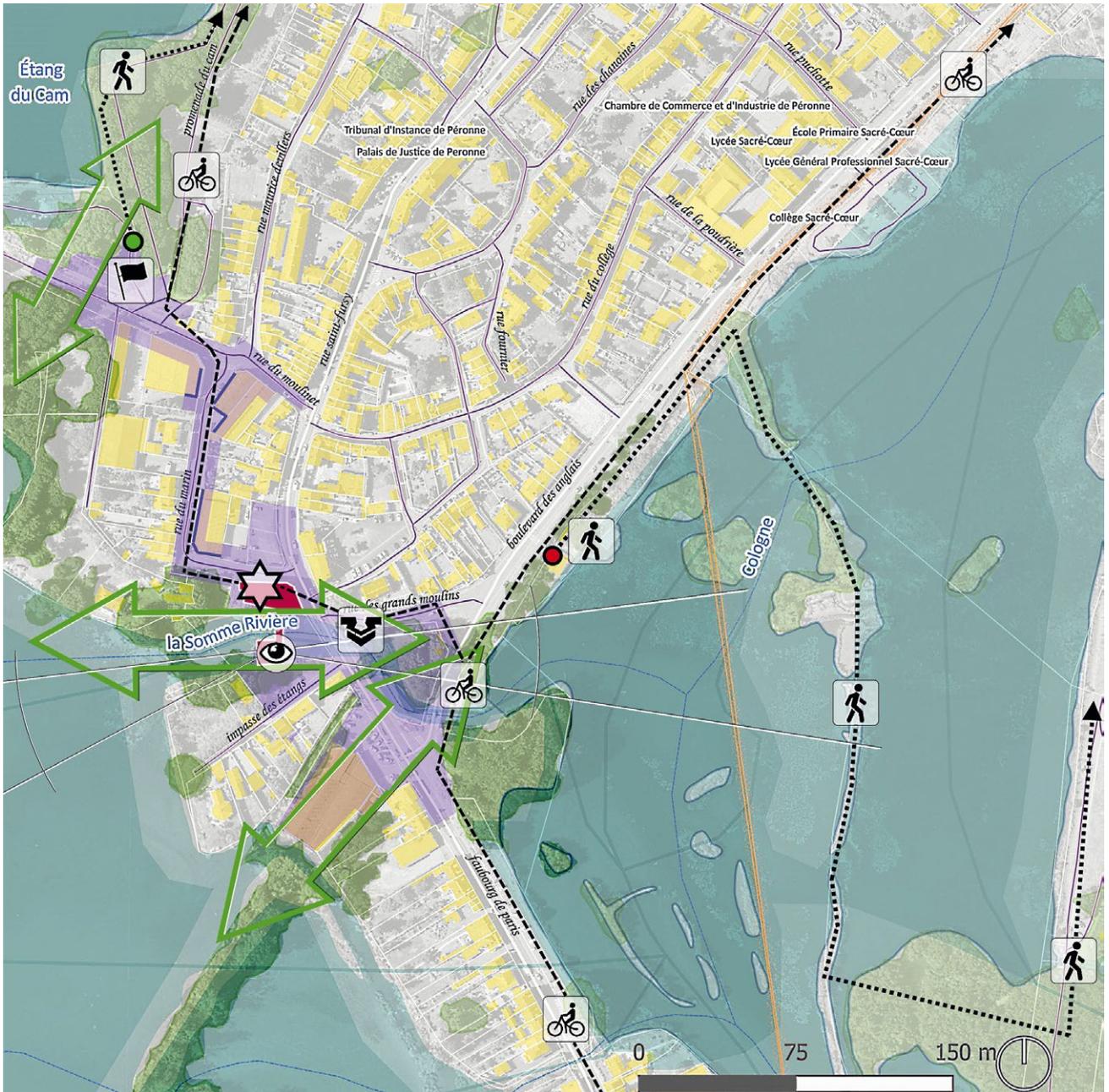
Organiser la cohabitation des pratiques de pêche et de randonnée (Maison de la pêche et de la nature).



Orienter et aménager les randonnées jusqu'au centre-ville.



LES ORIENTATIONS SPATIALISÉES :



Source : Fond cartographique ADU © Illustrations N. Delbouille, ADUGA



Faune rencontrée sur site (avril 2022 - Aduga)

Proposition de programme d'actions

Les travaux de déconstruction du moulin et de remise en état du vannage constituent l'acte déclencheur du projet de reconfiguration de la Porte de Paris. Cette première phase pourrait également intégrer le lancement du chantier de restauration des remparts et de leur mise en valeur paysagère. Ainsi les premières actions placeront clairement l'ambition de revalorisation de ce secteur sur l'axe majeur de Péronne.

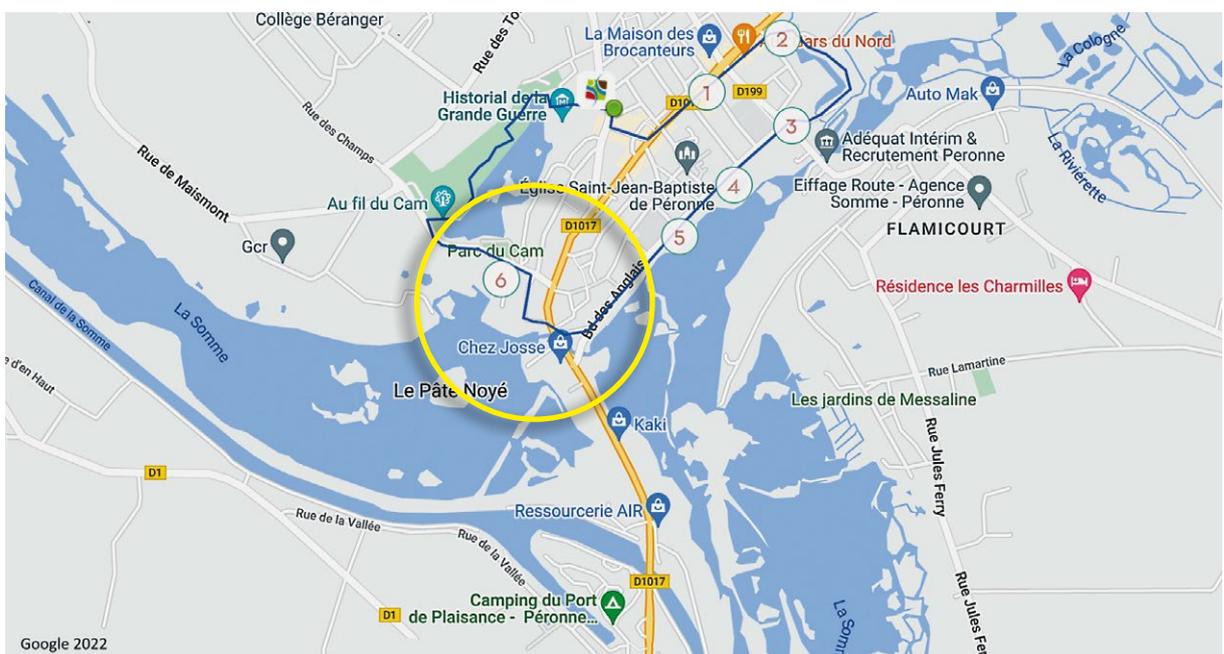
La seconde phase du projet comprend la restructuration du « cadre urbain ». Elle concerne les espaces publics libérés sur le site du moulin, le parking municipal sur la rue Saint-Fursy et l'ensemble de la rue du marin Delpas jusqu'au Fort Caraby et l'étang du Cam. Elle concerne également le traitement des façades « brutes » identifiées rue du marin Delpas où une convention avec les propriétaires concernés permettrait une prestation artistique valorisante susceptible d'intégrer un programme complet diffusé de la Porte de Paris à la Porte de Bretagne. Enfin, une veille pourrait être mise en place sur l'actuel site commercial de déstockage dans l'éventualité d'une mise en vente, pour laquelle un portage de l'Établissement public foncier (EPF) constituerait alors le préalable à la requalification de cet espace.

La réalisation du « square du marin Delpas », espace de respiration urbaine et de valorisation historique, et l'installation d'une tour d'observation apporteront alors les repères identifiables qui succéderont au moulin et participeront acti-

vement à la valorisation des espaces naturels dont la richesse a été démontrée.

La Porte de Paris, ainsi requalifiée, valorise l'arrivée en centre-ville par le sud et propose également le développement qualitatif d'itinéraires de découverte de la ville. Ainsi, l'aménagement de la « Maison de la pêche et de la nature » a vocation à accompagner et conforter l'activité de pêche déjà réputée mais aussi à faciliter l'organisation raisonnée de randonnées pédestres y compris à travers les étangs aménagés.

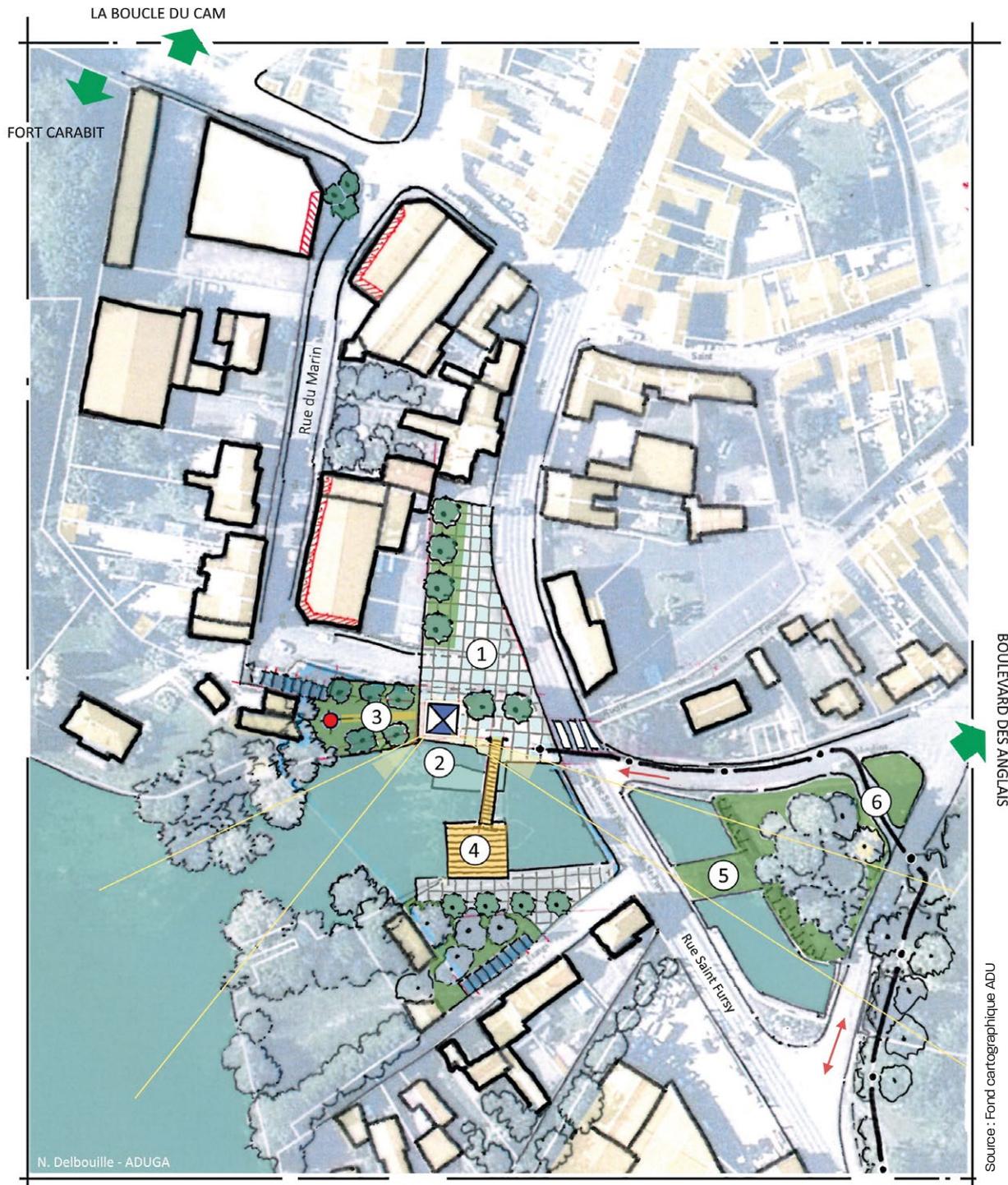
Le prolongement et la sécurisation de la piste cyclable rue Saint-Fursy jusqu'à la promenade supérieure de l'étang du Cam offrent une alternative séduisante à l'axe urbain principal pour un accès privilégié à la centralité Péronnaise.



La « balade Péronnaise »

© Interprétation d'après Google Maps

LE SCHÉMA D'INTENTIONS :



① Place de la Minoterie

② Tour d'observation

③ Square du marin Delpas

④ Deck et passerelle sur la Somme

⑤ Chantier de restauration des remparts

⑥ Itinéraire cyclable sécurisé

-  Parement « Street Art »
-  Alignement hautes tiges
-  Poche de stationnement

N. Delbouille - ADUGA

Source : Fond cartographique ADU

Illustrations des actions proposées

Street Art en habillage de façades et sols bruts



© Vinnie Graffiti, artiste graffeuse



© Michael Bart et Jordan Bennet

<https://nocturnehalifax.ca/blog/building-community-at-parkland-at-the-common/>

Street Art en habillage de sols anciens



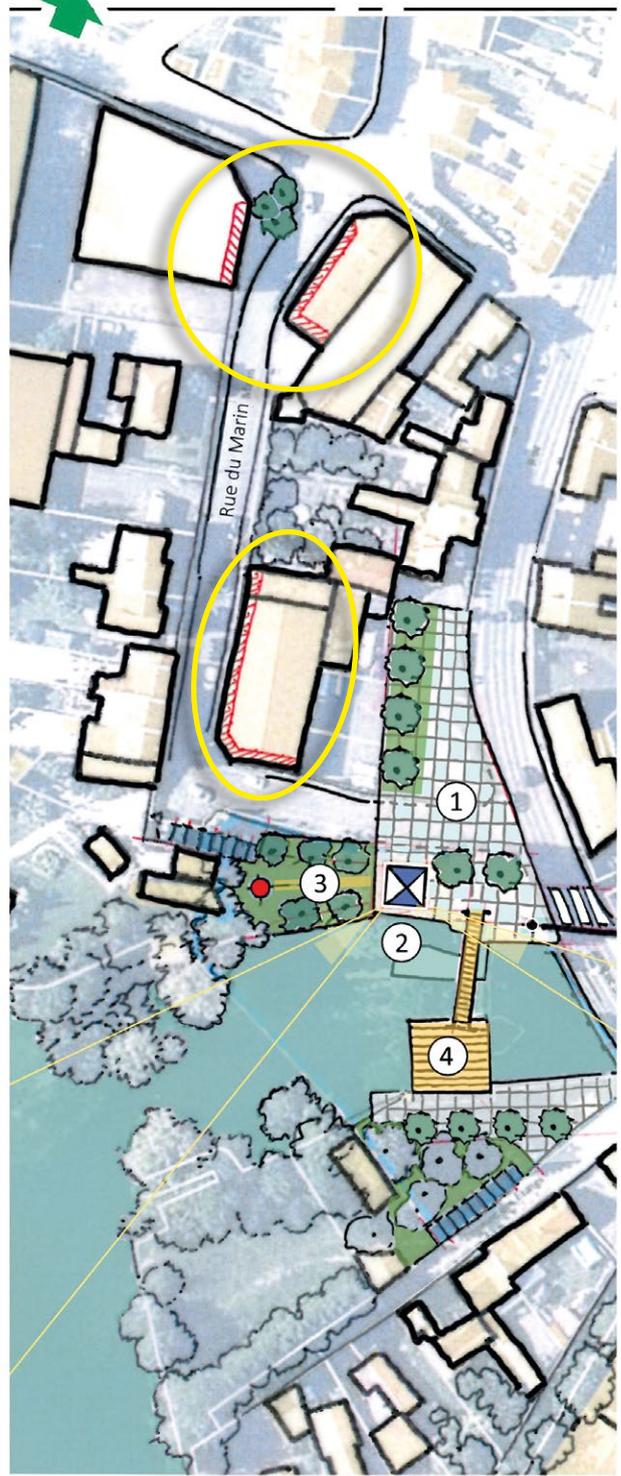
Inspiré par l'œuvre originale de Ememem
« raccommodeur de bitume » (Street Art)

© <https://refusetohibernate.com/wp-content/uploads/2021/11/ememem-street-art-amiens-refuse-to-hibernate.jpg>

© <https://www.ememem-flacking.net/>

© <https://www.thisiscolossal.com/2021/05/ememem-street-mosaics/>

LA BOUCLE DU CAM

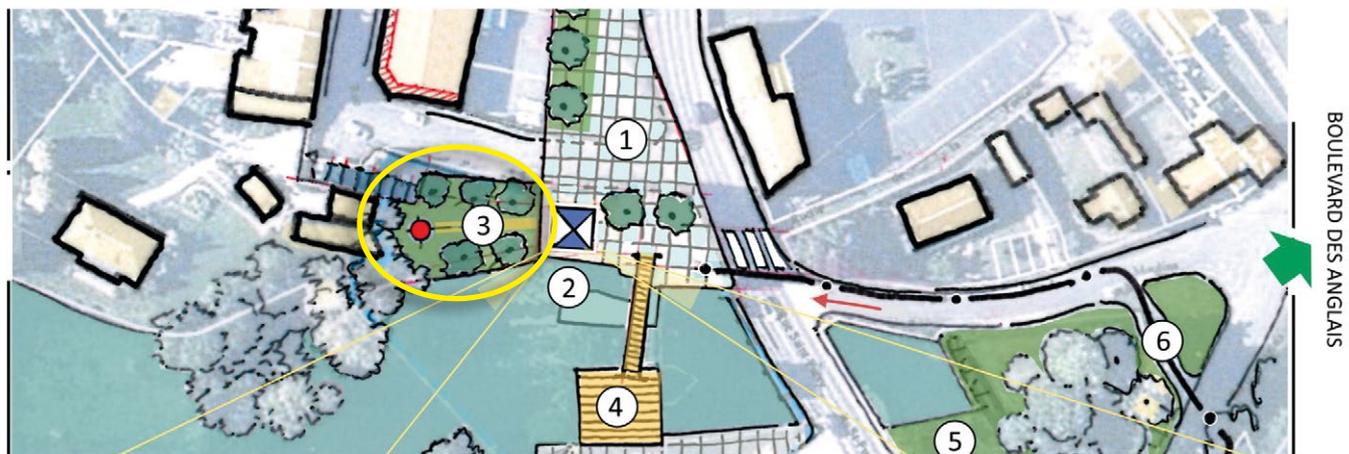


Source : Fond cartographique ADU

Le Square du marin Delpas



Aménagement en rive de Somme



① Place de la Minoterie

③ Square du marin Delpas

⑤ Chantier de restauration des remparts

② Tour d'observation

④ Deck et passerelle sur la Somme

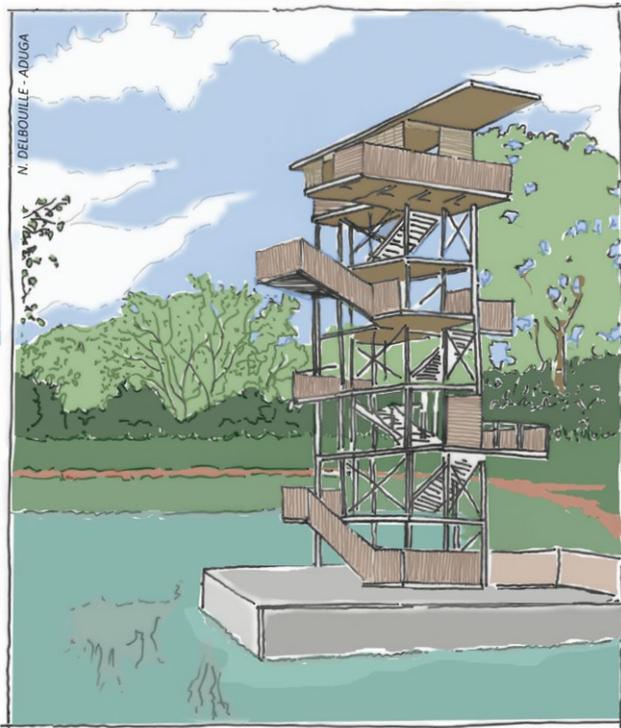
⑥ Itinéraire cyclable sécurisé

BOULEVARD DES ANGLAIS

Équipements d'observation et valorisation paysagère



④ Un deck en terrasse sur l'étang
 © N. Delbouille, Aduga

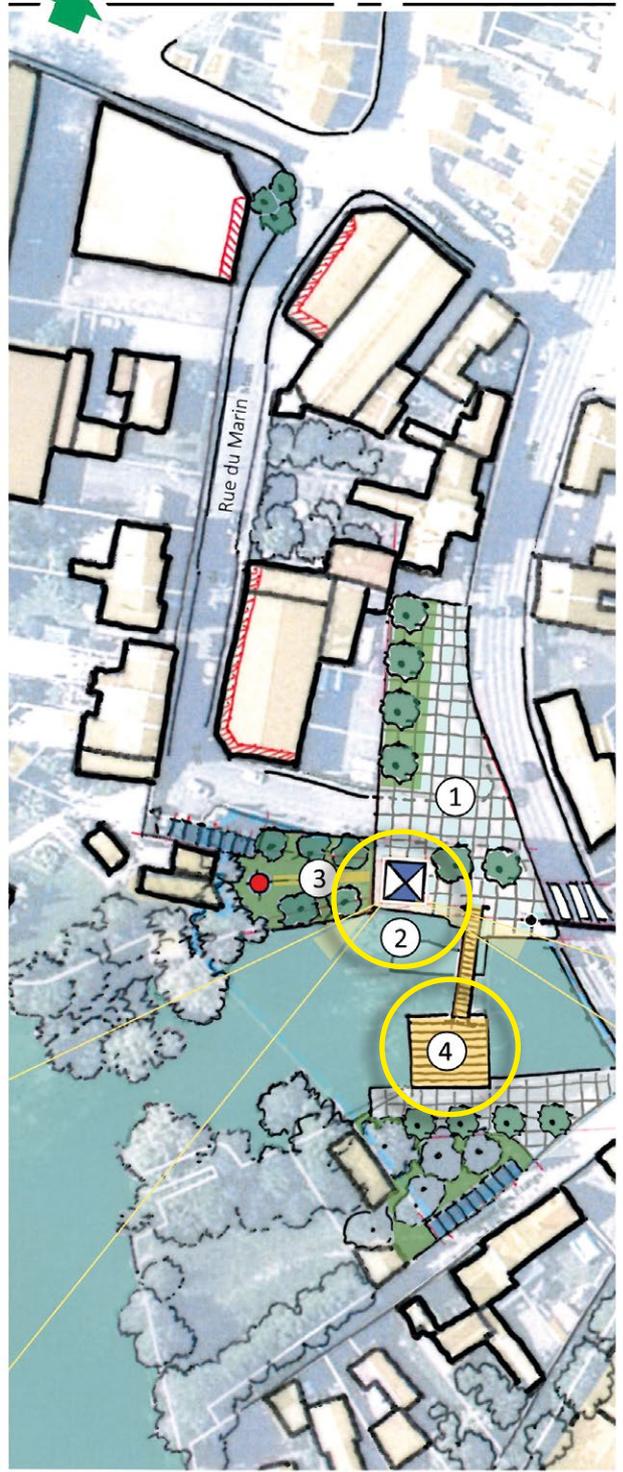


② Une tour d'observation (3 niveaux suffiraient à Péronne)
 © N. Delbouille, Aduga



Signalétique pédagogique
 © N. Delbouille, Aduga

LA BOUCLE DU CAM



Source : Fond cartographique ADU

- ① Place de la Minoterie
- ② Tour d'observation
- ③ Square du marin Delpas
- ④ Deck et passerelle sur la Somme

3. De la réflexion à l'action, ou comment venir habiter la « Résidence »



3.1. LA STRATÉGIE DE REVITALISATION DE LA COMMUNE DE PÉRONNE

La stratégie de revitalisation territoriale, présentée dans les deux premiers chapitres, est issue du travail conduit par l'équipe-projet qui est venue compléter et organiser les riches propositions faites par les participants à un atelier organisé durant la résidence. Elle se décline et s'organise en sept axes stratégiques qui correspondent à autant de grands principes d'interventions, portés directement par la collectivité mais aussi par des institutions partenaires :

- **anticiper et préparer l'action** ;
- **relier des lieux** ;
- **signaler des destinations** ;
- **restructurer des sites** ;
- **aménager des espaces** ;
- **programmer des équipements** ;
- **animer la ville, mobiliser acteurs et habitants.**

Les actions à réaliser envisagées dans le projet de revitalisation se répartissent ainsi entre ces sept différentes natures d'interventions.

ANTICIPER ET PRÉPARER L'ACTION :

- via le développement d'un schéma directeur global, intégrant une mission de paysagiste, réaliser un plan guide permettant de voir l'ensemble du centre-ville comme un grand parc s'inscrivant entre végétation et eau, et ainsi, élaborer une charte paysagère afin de mettre en place un jalonnement urbain par le traitement du végétal (s'appuyer sur une équipe de maîtrise d'œuvre expérimentée) ;
- élaborer une Charte de mobilier urbain afin de créer de la cohérence et du lien visuel entre les différents lieux de la ville (s'appuyer sur une équipe de maîtrise d'œuvre expérimentée) ;
- élaborer un schéma de la signalisation d'intérêt local afin de mettre en cohérence informative et visuelle les jalonnements urbains (s'appuyer sur une équipe de maîtrise d'œuvre expérimentée) ;
- élaborer un schéma global des pistes cyclables et des circulations douces ;
- élaborer un plan d'organisation du stationnement automobile – appellation des parcs, jalonnement, régulation ;
- réaliser une étude environnementale sur le périmètre de l'étang de Robécourt afin d'appréhender les champs du possible en matière d'aménagements des rives à des fins d'agrément dans le respect de la préservation de l'environnement et de la biodiversité ;
- réaliser une étude environnementale relative à l'étang du Cam afin d'appréhender les localisations préférentielles en matière d'aménagements à caractères nautiques (canoé, kayak, pédalo) ;

- mettre en place une veille foncière, notamment dans les environnements des Portes de Paris et de Bretagne, utiliser des emplacements réservés dans le PLU, et mobiliser le droit de préemption, afin de maîtriser les espaces stratégiques qui seraient mis sur le marché.

RELIER DES LIEUX :

- créer des itinéraires cyclables sécurisés traversant le centre-ville de part en part et intégrant les boucles autour de l'étang du Cam ;
- instaurer un maillage végétal à partir d'essences locales et adapté à l'environnement urbain (alternance basses tiges / hautes tiges) ;
- figurer la continuité entre les différentes composantes du secteur centre par un recours à des éléments paysagers et des matériaux similaires, et ainsi, relier visuellement, au travers du mobilier urbain, les trois places qui composent l'espace central de la ville ;
- procéder à l'extension du Parc du Cam sur son versant sud afin de l'ouvrir vers la Somme, et ainsi, de connecter cette partie de Péronne à l'eau (stratégie foncière) ;
- relier le secteur de la Porte de Paris avec celui de l'étang du Cam ;
- libérer visuellement les espaces patrimoniaux identitaires – Historial, Porte de Bretagne, Parc du Cam, la place Daudré - en réorganisant le foncier qui les entoure (stratégie foncière).

SIGNALER DES DESTINATIONS :

- mettre en œuvre le schéma de la signalisation d'intérêt local en recourant à une signalétique cohérente et systématique pour les points d'intérêt patrimoniaux ou naturels ;
- mettre en place un jalonnement dynamique et informatif des parcs de stationnement.

RESTRUCTURER DES SITES :

- créer une place piétonnée sur la partie sud de la place Daudré, correspondant à l'ancienne Place du Marché aux herbes, pour conforter le partage de l'espace et proposer un lieu de rencontre qualitatif ;
- organiser un report du stationnement vers des espaces à sécuriser (Espace Mac Orlan) ou à créer (anciens Ateliers Municipaux) allant de pair avec l'amélioration de la lisibilité de l'offre de stationnement globale ;
- transformer l'actuel parking de l'Historial en nouvelle place inscrite dans la continuité des autres et accueillant loisirs et animations ;
- créer une grande entité paysagère globale intégrant visuellement le futur pôle culturel et de santé et le parc de la Porte de Bretagne, de part et d'autre de la RD1017 ;

- restructurer progressivement l'ensemble de l'entrée sud de Péronne, en profitant de la démolition du Moulin Damay afin de mettre en relation l'étang du Cam, la Porte de Paris et le secteur de l'école de pêche;
- procéder à la restructuration du site et à la création du « square du marin Delpas », espace de respiration urbaine et de valorisation historique en entrée de ville.

AMÉNAGER DES ESPACES :

- apaiser le secteur centre en réglant la vitesse de la départementale sur le tronçon intersection avec la rue Pasteur – Faubourg de Bretagne;
- abaisser le muret le long de la rue de la Résistance pour permettre une connexion visuelle entre le Parc du Cam et la place Audinot. Dans un second temps, prévoir la possibilité d'aménager une terrasse de moyenne hauteur pour permettre aux usagers de bénéficier d'une vue panoramique sur le parc et sur la ville;
- procéder à l'amélioration du confort d'usage du parc du Cam - largeur des cheminements, mobilier urbain;
- affirmer le parc de Bretagne dans sa dimension de jardin public;
- création d'un « parvis apaisé » en entrée de commune permettant de signifier l'entrée dans le centre bourg et l'entrée du parc de Bretagne, de sécuriser l'accès à l'école depuis le boulevard des Anglais et de mettre en valeur le monument aux morts et, de manière générale, de rationaliser les espaces imperméabilisés;
- procéder à un aménagement paysager de la rue Saint-Sauveur et de la rue de la Porte de Bretagne;
- affirmer l'étang de Robécourt comme l'espace privilégié de la relation ville – nature en aménageant l'ensemble de ses rives – pistes cyclables, halte point de vue sur Péronne, cheminement piétonnier sur la digue. Renaturation plus ou moins forte de la berge et de la plateforme ferroviaire « face à Péronne », côté Doingt-Flamicourt en proposant, a minima, un aménagement d'un cheminement vélo en lien avec les cheminements existants permettant de disposer d'un point de vue sur la ville dans son entièreté et dans son écrin bleu et d'un espace de repos et de détente;
- réorganiser et requalifier l'ancienne place de la gare en y intégrant une démarche paysagère;
- conduire une réflexion globale sur l'ensemble du linéaire du boulevard des Anglais – piste cyclable, espaces de repos et de promenade en bord étang, valorisation des hardines;
- procéder à l'aménagement de l'entrée sud de la ville à la suite de la déconstruction du Moulin Damay et à la remise en état du vanage;
- lancer un chantier de restauration des remparts au niveau de la Porte de Paris;
- réaliser une désimperméabilisation de nombreuses poches de parkings.

PROGRAMMER DES ÉQUIPEMENTS, ORGANISER DES SERVICES :

- procéder à la définition du futur équipement de congrès et de séminaires qui succédera au cinéma Le Picardy (réflexion sur la nature d'offre de services venant en complémentarité avec l'Historial et l'Espace Mac Orlan, mission de programmation à confier à un spécialiste);
- déterminer la programmation d'une Maison du Canal, au cœur de Péronne, qui soit un espace de rencontres et d'expositions multi-publics – visiteurs et touristes, professionnels, demandeurs d'emplois;
- déterminer un nouvel usage aux tours et édifices de la Porte de Bretagne – deux hypothèses se dessinent à la suite de la tenue de la résidence : création d'un café-terrasse culturel (missions de programmation à envisager) ou réalisation de logements atypiques pour courts séjours de charme (susceptibles d'être gérés par l'Auberge des Remparts);
- proposer un nouvel espace à l'usage de l'association de la communauté musulmane de Péronne, permettant de libérer les locaux actuels et de les détruire afin d'offrir une porosité plus forte avec le parc de Bretagne;
- procéder à l'installation d'une tour d'observation à la place du Moulin Damay, conjuguant deux finalités : celui de repère identifiable et celui de valorisation de la dimension naturelle de l'identité péronnaise;
- aménager une « Maison de la pêche et de la nature » confiée à l'association des pêcheurs et consacrée à l'organisation des randonnées via la digue de l'étang de Robécourt.

ANIMER LA VILLE, MOBILISER LES ACTEURS ET LES HABITANTS :

- élaborer une programmation culturelle cohérente à l'échelle du centre-ville, mobilisant les aménités de chaque lieu (de l'Espace Mac Orlan à la Porte de Bretagne) et ce au travers de thématiques diversifiées;
- proposer une animation et un développement de l'activité des hardines en lien avec l'animation commerciale du centre-ville (circuits courts...);
- dans le cadre, dans un premier temps, d'une mise à disposition, proposer un programme d'animations sur la plateforme ferroviaire, en

- amont d'une réflexion plus large sur ses usages possibles en questionnant la potentielle renaturation du site dans un contexte de zéro artificialisation nette. Éventuellement, lancer une large consultation citoyenne sur l'évolution de ce site majeur de l'agglomération péronnaise ;
- procéder à des expérimentations temporaires pour déterminer des principes dans les choix

d'aménagement sur l'axe étang-Historial-Mairie-Porte de Bretagne ;

- mettre en place des ateliers citoyens de conception et de fabrication de mobiliers urbains ;
- engager une concertation sur la place des mobilités douces dans la ville afin d'impliquer les habitants.

3.2. LES DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLE ET TEMPORELLE DE LA STRATÉGIE DE REVITALISATION

Cette stratégie, présentée dans les deux chapitres précédents et synthétisée ci-avant, se mettra en œuvre au travers d'un programme d'actions ; chacune de celles-ci s'inscrit dans l'une des cinq catégories correspondant à la nature d'engagement et de pilotage de la maîtrise d'ouvrage. Chacune de ces actions s'articulera avec les autres au sein d'un calendrier construit selon trois temporalités :

- **le court terme**, il correspond aux années 2023 à 2026/2027, période durant laquelle la commune de Péronne aura à finaliser la convention opérationnelle relative à la démarche « Petites villes de demain » et à déterminer le périmètre de son Opération de revitalisation territoriale (ORT). Ce périmètre pourra avoir une échelle strictement communale mais pourrait également intégrer le quartier de la gare de Doingt-Flamicourt. Péronne pourra aussi solliciter des cofinancements régionaux, sous réserve de l'éligibilité des dossiers déposés, au titre de la politique régionale d'appui aux territoires « ACTes » ou des autres politiques régionales de droit commun mobilisables ;
- **le moyen terme**, s'étageant entre 2026/2027 et 2032, correspondra à la période du prochain

mandat local, et couvrira les dernières années de mise en œuvre opérationnelle de « Petites villes de demain » et des éventuels dossiers éligibles sollicitant « ACTes » ou les autres politiques régionales de droit commun ;

- **le long terme** correspond à une mise en perspective sur les mandats locaux ultérieurs, et notamment sur celui qui s'étagera de 2032 à 2038. Cette période correspondra à la seconde décennie de la trajectoire nationale « zéro artificialisation nette », et une phase essentielle du développement territorial post-carbone. Une démarche de revitalisation d'une commune, territorialement structurante comme l'est Péronne, s'inscrit nécessairement dans le temps long.

Les 5 grandes catégories d'actions qui structurent la mise en œuvre du projet de revitalisation sont les suivantes :

- **la maîtrise d'ouvrage d'études ;**
- **la conduite d'une stratégie foncière ;**
- **la réalisation de travaux ;**
- **la concertation et l'expérimentation ;**
- **l'animation.**

PÉRIODE	COURT TERME 2023-2026/27 3-4 ANNÉES	MOYEN TERME 2026-2032 6 ANNÉES	LONG TERME 2032-2038 6 ANNÉES
OBJET	Démarche Petites villes de demain Politique territoriale régionale ACTes	Accompagnement des impacts du CSNE Mandat local suivant	Effets leviers du CSNE Développement territorial post-carbone
Conforter l'attractivité du cadre urbain – <i>des lieux et du lien</i>	l'Étude Élaborer un plan guide du centre-ville intégrant une charte paysagère (consultation pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre expérimentée).	l'Travaux Relier visuellement, au travers du mobilier urbain, les trois places qui composent l'espace central de la ville.	l'Travaux Créer une entité paysagère globale intégrant visuellement le futur pôle culturel et de santé et le parc de la Porte de Bretagne.
		l'Travaux Relier différents points d'intensité urbaine de la ville au travers d'une trame verte et de mobilité.	
		l'Travaux Affirmer le parc de Bretagne dans sa dimension de jardin public.	
Conforter l'attractivité du cadre urbain – <i>des lieux et du lien</i>	l'Stratégie foncière Mettre en place une veille foncière, notamment dans les environnements des portes de Paris et de Bretagne, utiliser des emplacements réservés dans le PLU, et mobiliser le droit de préemption.	l'Stratégie foncière Mettre en place une veille foncière, notamment dans les environnements des portes de Paris et de Bretagne, utiliser des emplacements réservés dans le PLU, et mobiliser le droit de préemption.	l'Stratégie foncière Mettre en place une veille foncière, notamment dans les environnements des portes de Paris et de Bretagne, utiliser des emplacements réservés dans le PLU, et mobiliser le droit de préemption.

PÉRIODE	COURT TERME 2023-2026/27 3-4 ANNÉES	MOYEN TERME 2026-2032 6 ANNÉES	LONG TERME 2032-2038 6 ANNÉES
OBJET	Démarche Petites villes de demain Politique territoriale régionale ACTes	Accompagnement des impacts du CSNE Mandat local suivant	Effets leviers du CSNE Développement territorial post-carbone
Conforter l'attractivité du cadre urbain – <i>des lieux et du lien</i>	IÉtude Élaborer une charte de mobilier urbain (consultation pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre expérimentée).	IAnimation Mettre en place des ateliers citoyens de conception et de fabrication de mobiliers urbains.	ITravaux Finaliser la mise en œuvre de la charte de mobilier urbain.
Signaler des destinations – <i>des liens</i>	IÉtude Élaborer un schéma de la signalisation d'intérêt local (consultation pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre expérimentée).	ITravaux Mettre en œuvre le schéma de la signalisation d'intérêt local.	
Relier des lieux – <i>des liens</i>	IConcertation Engager une démarche sur la place des mobilités douces dans la ville afin d'impliquer les habitants.	ITravaux Relier différents points d'intensité urbaine de la ville au travers d'une trame verte et de mobilité.	
	IÉtude Élaborer un schéma global des pistes cyclables et des circulations douces (consultation pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre expérimentée).	ITravaux Conduire une intervention globale sur l'ensemble du linéaire du boulevard des Anglais – piste cyclable, espaces de repos et de promenade en bord étang, valorisation des hardines.	ITravaux Affirmer l'étang de Robécourt comme l'espace privilégié de la relation ville – nature en aménageant l'ensemble de ses rives – pistes cyclables, halte point de vue sur Péronne, cheminement piétonnier sur la digue...
Signaler des destinations – <i>des liens</i>	IÉtude Élaborer un plan d'organisation du stationnement automobile – appellation des parcs, jalonnement, régulation (démarche en régie).	ITravaux Mettre en place un jalonnement dynamique et informatif des parcs de stationnement.	
Affirmer Péronne-sur-Somme – <i>des lieux</i>	IÉtude Réaliser une étude environnementale sur les périmètres des étangs du Cam et de Robécourt (consultation pour le choix d'une équipe d'experts).	ITravaux et mise en gestion Si les conclusions de l'étude environnementale le permettent, développer une base nautique sur l'étang du Cam.	
		IAnimation Aménager une « Maison de la pêche et de la nature » confiée à l'association des pêcheurs et consacrée à l'organisation des randonnées via la digue de l'étang de Robécourt.	
Affirmer Péronne-sur-Somme – <i>des lieux</i>	IAnimation Proposer un programme d'animations sur la plateforme ferroviaire, en amont d'une réflexion plus large sur ses usages possibles en questionnant la potentielle renaturation.		
	IExpérimentation Lancer une large consultation citoyenne sur l'évolution de ce site majeur de l'agglomération péronnaise.		
Programmer des équipements – <i>des lieux</i>	IÉtude Déterminer la programmation d'une Maison du Canal, au cœur de Péronne, qui soit un espace de rencontres et d'expositions multi-publics (consultation pour le choix d'un programmiste).		
	ITravaux Effectuer les aménagements du bâtiment retenu pour accueillir la Maison du Canal.		

PÉRIODE	COURT TERME 2023-2026/27 3-4 ANNÉES	MOYEN TERME 2026-2032 6 ANNÉES	LONG TERME 2032-2038 6 ANNÉES
OBJET	Démarche Petites villes de demain Politique territoriale régionale ACTes	Accompagnement des impacts du CSNE Mandat local suivant	Effets leviers du CSNE Développement territorial post-carbone
Aménager les espaces emblématiques – <i>des lieux</i>	 Expérimentation Procéder à des expérimentations temporaires pour déterminer des principes dans les choix d'aménagement sur l'axe étang-Historial-Mairie-Porte de Bretagne.	 Travaux Dans le cadre d'une rénovation de la place Daudré, organiser une zone 30 au cœur du centre-ville, afin de procéder à la sécurisation de la traversée.	
Aménager les espaces emblématiques – <i>des lieux</i>	 Travaux Procéder à l'amélioration du confort d'usage du parc du Cam - largeur des cheminements, mobilier urbain.		
	 Stratégie foncière Procéder à l'extension du Parc du Cam sur son versant sud afin de l'ouvrir vers la Somme.	 Stratégie foncière Procéder à l'extension du Parc du Cam sur son versant sud afin de l'ouvrir vers la Somme.	 Stratégie foncière Procéder à l'extension du Parc du Cam sur son versant sud afin de l'ouvrir vers la Somme.
	 Stratégie foncière Libérer visuellement les espaces patrimoniaux identitaires – Historial, Porte de Bretagne, Parc du Cam, la place Daudré - en réorganisant le foncier qui les entoure.	 Stratégie foncière Libérer visuellement les espaces patrimoniaux identitaires – Historial, Porte de Bretagne, Parc du Cam, la place Daudré - en réorganisant le foncier qui les entoure.	 Stratégie foncière Libérer visuellement les espaces patrimoniaux identitaires – Historial, Porte de Bretagne, Parc du Cam, la place Daudré - en réorganisant le foncier qui les entoure.
Programmer des équipements – <i>des lieux</i>		 Étude Procéder à la définition du futur équipement de congrès et de séminaires qui succédera au cinéma Le Picardy (mission de programmation à confier à un spécialiste).	 Travaux Réalisation de l'équipement de congrès et de séminaires « Picardy ».
Animer la ville – <i>du lien</i>	 Animation Élaborer une programmation culturelle cohérente à l'échelle du centre-ville, mobilisant les aménités de chaque lieu et ce au travers de thématiques diversifiées.		
Aménager les espaces emblématiques – <i>des lieux</i>	 Étude Finaliser le projet d'aménagement global de l'entrée sud de la ville.	 Travaux Procéder à l'aménagement de l'entrée sud de la ville à la suite de la destruction du Moulin Damay.	 Travaux Lancer un chantier de restauration des remparts au niveau de la Porte de Paris.
	 Travaux Procéder à la déconstruction du Moulin Damay et à la remise en état du vannage.	 Travaux Procéder à l'installation d'une tour d'observation à la place du Moulin Damay, conjuguant deux finalités : celui de repère identifiable et celui de valorisation de la dimension naturelle de l'identité péronnaise.	 Travaux Finaliser la restructuration de l'entrée sud de Péronne par la réalisation du square du marin Delpas.
Programmer des équipements – <i>des lieux</i>		 Étude Déterminer un nouvel usage aux édifices historiques de la Porte de Bretagne : création d'un café-terrace culturel (mission de programmation) ou réalisation de logements atypiques pour courts séjours (études techniques à réaliser).	
		 Travaux Réaliser les travaux relatifs à la nouvelle fonction des édifices historiques de la Porte de Bretagne.	

3.3. FOCAL OPÉRATIONNELLE ET PROGRAMMATIQUE POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE ÉLARGI

Contrairement à d'autres villes de tailles voisines à celle de Péronne (Corbie, Doullens...), l'identité de la commune n'est pas ici exclusivement liée à son hypercentralité. La Porte de Bretagne, le boulevard des Anglais, les berges des étangs de part et d'autre de la Porte de Paris constituent également des espaces emblématiques de la cité.

3.3.1. Une évidence : l'Arc-vert

Pour autant, le centre-ville occupe une place particulière dans cette démarche de revitalisation. L'organisation urbaine de la commune, notamment du fait du pincement existant entre l'étang du Cam et celui de Robécourt, donne au centre-ville un rôle distributif essentiel. Les liens à recréer, évoqués dans les chapitres précédents, passent inévitablement à travers les espaces qui le composent. Ainsi, dans une vision élargie, se dessine un arc vert, qui allant d'étang (celui de Robécourt) à étang (celui du Cam), est de nature à contribuer à structurer la centralité, et à diffuser ses effets sur un périmètre élargi. Cet arc vert est à même, demain, de constituer un ensemble urbain « sur-identitaire » de la commune, au travers de la mise en relation de l'ensemble de la variété de ses richesses. C'est ce potentiel qui justifie que ce centre-ville élargi fasse l'objet de cette focale opérationnelle et programmatique, affinée plus encore dans les propositions qui sont faites. Ces dernières s'inscrivent selon trois catégories d'actions : la qualification des espaces publics, le développement de la trame verte existante avant qu'elle participe à la mise en liens, le soin apporté au choix en équipements urbains (mobilier, signalétique...).

3.3.2. Une chaîne d'actions à conduire

Au sein de l'ensemble des interventions évoquées ci-avant, la réussite de cette requalification du centre-ville élargi passe par l'enchaînement ou la concomitance d'un petit nombre d'entre elles. Il apparaît, ici, important de les récapituler :

- apaiser le secteur centre en réglementant la vitesse de la départementale sur le tronçon intersection avec la rue Pasteur – Faubourg de Bretagne ;
- créer une place piétonnisée sur la partie sud de la place Daudré, correspondant à l'ancienne Place du Marché aux herbes, pour conforter le partage de l'espace et proposer un lieu de rencontre qualitatif ;
- créer des itinéraires cyclables sécurisés traversant le centre-ville de part en part et intégrant les boucles autour de l'étang du Cam ;

- organiser un report du stationnement vers des espaces à sécuriser (Espace Mac Orlan) ou à créer (anciens Ateliers Municipaux) allant de pair avec l'amélioration de la lisibilité de l'offre de stationnement globale ;
- transformer l'actuel parking de l'Historial en nouvelle place inscrite dans la continuité des autres et accueillant loisirs et animations ;
- abaisser le muret le long de la rue de la Résistance pour permettre une connexion visuelle entre le Parc du Cam et la place Audinot. Dans un second temps, possibilité d'implanter une terrasse sur pilotis pour permettre aux usagers de bénéficier d'une vue panoramique sur le parc et sur la ville. Ce point de vue aménagé vers le niveau bas de l'Historial contribuera également à la sécurisation des usages de cet espace ;
- figurer la continuité entre les différentes composantes du secteur centre par un recours à des éléments paysagers et des matériaux similaires ;
- instaurer un maillage végétal à partir d'essences locales et adapté à l'environnement urbain (alternance basses tiges / hautes tiges) ;
- recourir à une signalétique cohérente et systématique pour les points d'intérêt patrimoniaux ou naturels ;
- élaborer une programmation culturelle cohérente à l'échelle du centre-ville, mobilisant les aménités de chaque lieu (de l'Espace Mac Orlan à la Porte de Bretagne) et des thématiques diversifiées.

L'illustration proposée page suivante n'a pas vocation à traduire le programme d'action dans son intégralité, cela relèverait d'un projet urbain intégral pour cet « Arc-vert ». Il s'agit principalement de montrer que si chaque action à son intérêt et sa propre temporalité c'est bien la conjugaison de plusieurs actions qui pourra véritablement avoir l'effet attendu sur une identité Péronnaise enrichie.

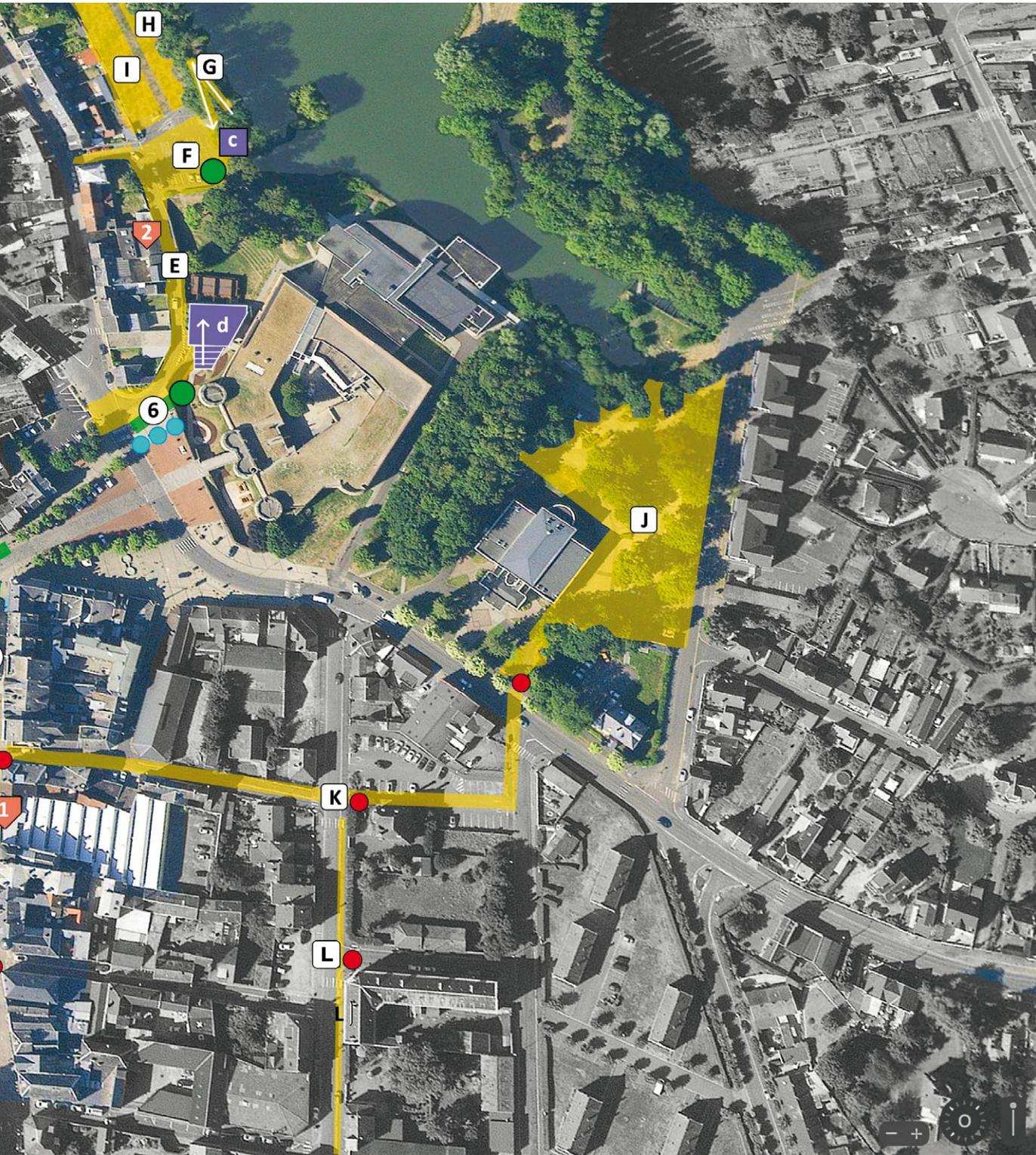
ILLUSTRATION POUR UNE REQUALIFICATION PROGRAMMÉE EN CENTRE-VILLE :



QUALIFICATION D'ESPACES PUBLICS

- A.** Requalification de l'extrémité sud-ouest de la Place Daudré intégrant la rue Saint-Fursy et le square Marie Fouré.
Limitation du stationnement et intégration d'un dépose minute.
- B.** Qualification de la rue Saint-Jean en « Zone de rencontre ».
- C.** Aménagement d'un belvédère à niveau sur les hardines.
- D.** Qualification de la rue Pasteur en « Zone de rencontre ».
- E.** Qualification de la rue de la Résistance en « Zone de rencontre ».
- F.** Création du Square du Cam sur l'ancien parking.

- G.** Aménagement d'une rampe piétonne d'accès au niveau bas du Cam.
- H.** Aménagement de la piste cyclable depuis le Fort Caraby.
- I.** Création d'un parc de stationnement VL avec bornes de recharges.
- J.** Aménagement et sécurisation du parc de stationnement existant.
- K.** Aménagement d'une « zone de rencontre ».
- L.** Matérialisation d'une bande cyclable.



DÉVELOPPEMENT DE LA TRAME VERTE EXISTANTE

1. Remplacement des hautes tiges par une haie avec clôture intégrée
2. Alignement de moyennes tiges à palissées
- 6.

ÉQUIPEMENT, MOBILIER URBAIN ET SIGNALÉTIQUE

- | | |
|---|---|
| a Arrêt et abris autocar | ● Mobilier d'accueil |
| b Abris vélo sécurisé | ● Signalétique propre au stationnement |
| c Panneau d'information pédagogique et touristique | 1 Offre commerciale nouvelle |
| d Terrasse du Cam | 2 Installation d'un service location et entretien de vélos |
| ●●● Fils d'eau ou fontaines | |

RÉSIDENCE

Cahier de synthèse

PÉRONNE



Contact Agence Hauts-de-France
2020-2040
AgenceHDF2040@hautsdefrance.fr
<https://2040.hautsdefrance.fr/>



Placée sous la conduite de projet de Slim THABET, l'équipe Urba8 était composée de Lynda BENAOUJIT, Véréna BOURBIA, Nicolas DELBOUILLE, Jérôme GRANGE, Séverine KIWIOR et Ambre LEGRAND.

Crédits photos : © Région Hauts-de-France - ADUGA - ADU.

Mise en page : Séverine KIWIOR, ADUGA / Diffusion en support numérique / Octobre 2022.